

2016-2021
Procès-verbal n° 14 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 19 février 2018, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 64/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés: (13) Mmes et MM. Abate Vincenzo, Lorraine Ducommun, Rana Eltschinger-Bassil, Raphaël Fessler, Lise-Marie Graden, Jérôme Hayoz, Marine Jordan, Adeline Jungo, Martin Kuhn, David Pappaux, Claudio Rugo, Sandra Sabino et José Uldry.

Absents: (3) Mme et MM. Anne Casabene Thévoz, Benoît Hemmer et Simon Zurich.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Océane Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Didier Steiner.

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 13^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 29 janvier 2018, contenant l'ordre du jour de cette séance et la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 13a et b de la séance du Conseil général des 19 et 20 décembre 2017;
3. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Mathieu Perrin;
4. Vente d'une parcelle de terrain de 256 m² située à la route du Jura – Message n° 25;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 3 de M. Claude Schenker (DC/vl) lui demandant une étude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires, à Gambach;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 14 de Mmes et MM. Simon Zurich, Giovanna Garghentini Python, Sandra Sabino et Matthieu Loup (PS) lui demandant d'étudier une stratégie globale d'intégration des mères d'origine étrangère et de leurs enfants en âge préscolaire;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 15 de Mmes et M. Giovanna Garghentini Python, Martin Kuhn et Anne Casabene Thévoz (PS) lui demandant d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 16 de Mmes et MM. Giovanna Garghentini Python, Marine Jordan, François Miche et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier le manque de places dans les accueils extrascolaires et de préciser la vision du Conseil communal sur la question;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 20 de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Marc Bugnon (DC/vl), François Ingold (Verts), Christophe Bettin (PLR), Daniel Gander (UDC), Vincent Pfister (CG-PCS) et Lise-Marie Graden (PS) lui demandant d'étudier la mise à disposition (sur demande) d'une "carte de résidence" aux habitants de la commune;
11. Bericht des Gemeinderates bezüglich des Postulates Nr. 22 von Hr. Mario Parpan (ML-CSP) und David Papaux (SVP), die ihn beauftragen, den Renovations- und Investitionsbedarf der bestehenden Schulbauten am Standort Vignettaz im Zusammenhang mit dem geplanten Neubau zu integrieren;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 24 de MM. Vincenzo Abate et François Ingold (Verts) lui demandant d'étudier l'avenir et la dynamisation des activités des artisans, restaurateurs et commerçants du Bourg lors des travaux de requalification du quartier, et au-delà;

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier, dans le contexte de la révision du PAL, l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27 de M. Hervé Bourrier (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'utiliser les chevaux de trait au sein du Service de la voirie de la Ville de Fribourg;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 29 de Mmes et MM. François Ingold, Fabienne Menétrey (Verts), Marine Jordan, Sandra Sabino (PS) et Bernhard Altermatt (DC/vl) lui demandant d'établir une liste d'endroits de la ville où des arbres pourraient être plantés;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 30 de Mmes et MM. Marine Jordan, Tina Odermatt, Simon Zurich et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un budget destiné à des projets participatifs;
17. Décision quant à la transmission:
 - des propositions
 - n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal la modification des articles 28, 29, 30, 31, 32 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal du 5 juin 2000 relatifs au système particulier des retraites des Conseillers communaux (cf. Comptes 2016 no 100.307.00/pensions aux retraités: 990'347 francs). Il demande leur abrogation;
 - n° 3 Mmes et MM. Simon Murith, Blaise Fasel, Gisela Kilde (DC/vl), Océane Gex, Christophe Bettin (PLR), Caroline Chopard, Oliver Collaud (Verts), Pascal Wicht, José Uldry (UDC) et Jean-Jacques Métrailler (MLI) visant la modification du règlement du Conseil général (RCG) afin d'abaisser le nombre de signatures requis pour le dépôt d'un référendum facultatif contre une décision du Conseil général à 5% des citoyens actifs;
 - n° 4 de MM. Emmanuel Kilchenmann (UDC), David Krienbühl et David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'exclure du champ d'application des taxes d'empiètement toute mesure prise par les habitants et les commerçants ayant pour but la décoration de Noël;
 - n° 5 de M. Emmanuel Kilchenmann (UDC) demandant au Conseil communal d'améliorer les conditions cadres pour le tourisme en ville de Fribourg par la mise en zone touristique, resp. en site touristique d'importance cantonale du quartier du Bourg et de la rue de Lausanne;
 - des postulats
 - n° 56 de MM. Pierre Marchioni et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de supprimer l'huile de palme et ses produits dérivés dans les cuisines, restaurants et autres institutions liées à la Ville;
 - n° 57 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Fabienne Menétrey (Verts), Gisela Kilde (DC/vl) et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'ampleur du harcèlement de rue en ville de Fribourg et de proposer des mesures pour y remédier;

- n° 58 de MM. Oliver Collaud et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un réseau de partage de vélos-cargo électriques en ville de Fribourg;
- n° 59 de MM. Simon Zurich (PS), Christophe Bettin (PLR) et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal un rapport sur les projets qu'il entend soumettre à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour des accueils extra-familiaux adaptés aux familles;
- n° 60 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel, Benoît Hemmer (DC/vl), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS), Claude Schenker (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier les modalités de réalisation de "toilettes sympas" en ville de Fribourg;

18. Réponses aux questions:

- n° 60 de M. Martin Kuhn (PS) relative à l'autorisation de se rendre à l'école en vélo pour les enfants scolarisés;
- n° 63 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative au planning des travaux à l'avenue Beauregard et à une éventuelle indemnisation des commerçants s'estimant lésés;
- n° 65 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative aux travaux d'abattage d'arbres dans le secteur de la Haute-Croix;
- n° 66 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la piste de ski de fond sur la place Georges-Python et n° 67 de M. Julien Vuilleumier (Verts) relative à la pertinence écologique de la réalisation d'une piste de ski de fond sur la place Georges-Python et aux montants investis par la Ville de Fribourg pour cette manifestation;
- n° 69 de M. Simon Zurich (PS) relative à l'impact du salage des routes sur l'environnement et aux alternatives plus écologiques envisagées par le Conseil communal;

19. Divers.

1. Communications du Président

Le Président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. A la suite de la démission de M. Mathieu Perrin du Conseil général avec effet au 10 décembre 2017, M. Michaël Li Rosi a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine, avec effet au 9 février 2018. M. Li Rosi, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

- C. En ce qui concerne le déroulement des débats, vous savez qu'une séance de relevée est prévue demain. Il me semble, a priori, envisageable, au vu de la teneur de cet ordre du jour, de venir à bout de la tâche aujourd'hui encore, mais c'est surtout de vous que cela dépend. C'est pourquoi je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel.
- D. Lors de sa séance du mercredi 23 août 2017, le Bureau a décidé de limiter le temps de parole à deux minutes pour la présentation des candidatures aux commissions (cf. art. 50 RCG). Dans le même esprit, et ce même si le Conseil d'agglomération n'est pas une commission à proprement dit, je vous prierais de ne pas non plus dépasser les deux minutes ce soir.
- E. Je vous rappelle également qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.
- F. Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous rappelle également que notre règlement nous contraint à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Selon l'article 51, alinéas 3 et 4 du RCG, une fois que la discussion de détail est close, les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet. Après prise de position des rapporteurs/euses, le Président-e peut donner à nouveau la parole aux membres auxquels il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée. Il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

- G. Je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits et dans la mesure du possible votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.
- H. Suivant l'avancée des débats, nous ferons une pause vers 21.00 heures.
- I. Je voudrais également adresser mes meilleurs vœux à la famille de Christophe Bettin pour la naissance de Clément, le 6 janvier 2018. Je lui souhaite d'avoir droit chaque année à un gâteau d'anniversaire et un gâteau des Rois. (Applaudissements).

2. Approbation des procès-verbaux n° 13a et b de la séance du Conseil général des 19 et 20 décembre 2017

Le Président. Y a-t-il des remarques quant à ce procès-verbal?

Procès-verbal n° 13a

Pas de remarques.

Procès-verbal n° 13b

Gex Jean-Noël (PLR). Pour une bonne compréhension du texte, je me permets une modification des propos de M. P.-O. Nobs à la ligne 2 de la page 1152 concernant le réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville. En effet, nous avons tous compris qu'il s'agissait d'une borne et pas d'une bande télescopique. Je souhaiterais que ceci soit précisé.

Le Président. Les procès-verbaux sont adoptés avec les considérations énoncées. Mes remerciements vont à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Mathieu Perrin

Wicht Pascal (UDC). Au nom du groupe UDC, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Marie Zbinden pour le poste au sein du Conseil de l'agglomération. Mme Zbinden a 24 ans, elle est économiste d'entreprise, est déjà engagée au niveau de la Ville au sein de la Commission sociale, du réseau santé de la Sarine et de Coriolis Infrastructures. C'est une candidate jeune, compétente et motivée que le groupe UDC vous présente ce soir. Je vous remercie d'avance de votre soutien.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'est pas demandée, Mme Marie Zbinden est proclamée élue sans scrutin. (Applaudissements).

4. Vente d'une parcelle de terrain de 256 m² située à la route du Jura – Message n° 25

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec ferveur et l'esprit reposé que la Commission financière s'est réunie en date du 5 février 2018 pour étudier attentivement le Message n° 25 traitant de la vente d'une parcelle de terrain de 256 m² située à la route du Jura. Pour satisfaire notre curiosité, la Commission financière a eu l'avantage de pouvoir compter sur la présence de M. Laurent Dietrich, Conseiller communal en charge du dossier.

En préambule, nous pouvons dire que la Commission financière a accueilli favorablement l'idée de la vente d'un bien difficilement valorisable par la Ville. La Commission financière a en outre été visiter la parcelle en date du 24 janvier 2018 et a pu se faire une idée de l'état de l'objet et de son potentiel. Avoir pensé y implanter un accueil extrascolaire m'a, à titre personnel, fait un peu froid dans le dos.

Lors de notre discussion, la Commission financière s'est plus particulièrement penchée sur trois points distincts:

- L'objet, qui est en fait une longue halle industrielle, est divisé foncièrement en deux parties, la parcelle 17731 appartenant à la ville et la parcelle 17722 appartenant à la société TFI Trident SA, représentant respectivement 22 et 78% du bâtiment. Un troisième acteur, la Caisse de pension de l'Etat de Bâle, possède actuellement la parcelle voisine 17725 du RF louée actuellement par le fitness TC. La Caisse de pension de l'Etat de Bâle désire acheter le bâtiment qui nous intéresse ce soir à la Ville et à la société TFI Trident SA, afin de pouvoir valoriser le bâtiment actuellement loué au TC et leur louer à la place cette fameuse halle. Il s'agit donc d'un jeu de domino assez complexe où tous les partenaires doivent se mettre d'accord en même temps.
- Le contrat de vente est lié à un permis de construire, ce qui semble être tout à fait justifié. Le bâtiment ne peut pas être plus excavé et il ne peut pas être rehaussé. Il y a un risque minime de pollution du terrain. Néanmoins, le bâtiment est vendu en l'état: en cas de pollution, l'assainissement serait à l'entière charge de l'acquéreur.
- Si la Commission financière a accueilli favorablement le présent Message, c'est bien sur le fonds, et non celui intimement lié à la forme, que la Commission reste un peu perplexe, voire dubitative. La Commission trébuche une nouvelle fois sur la notion de politique foncière active. Pour l'instant, la Ville vend beaucoup, mais n'achète rien du tout. Nous comprenons la difficulté de faire de bonnes acquisitions et mettons beaucoup d'espoir dans le mandat d'expert chargé de définir la politique foncière de la Ville. Il est néanmoins surprenant que ce fonds soit créé avant même d'avoir une politique foncière active solide.

En conclusion, la Commission financière a préavisé favorablement, à l'unanimité des 8 membres présents, la vente de la parcelle de terrain de 256 m² 17731 du RF située à la route du Jura et se réjouit de pouvoir prendre connaissance dans un futur proche de la politique foncière active de la Ville de Fribourg.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je tiens tout d'abord à remercier la Commission financière, ainsi que l'ensemble des partenaires de ce Message, pour les échanges très précieux que nous avons eus autour de ce dossier, notamment durant les visites sur place, dont une en présence du Conseil communal in corpore et une en présence de la Commission financière. Certains Services s'y sont rendus aussi par eux-mêmes.

Une simple vision locale permet en effet de se rendre rapidement compte de plusieurs éléments:

- 1) Le mauvais état du bâtiment. Il a par exemple un toit qui est devenu végétalisé. Si l'on fait la visite de l'intérieur, il y a sur les 22% appartenant à la Ville de Fribourg des étais permettant probablement audit toit de ne pas s'effondrer, ainsi que des infiltrations d'eau.
- 2) Sa configuration toute particulière. Dans cette énorme halle, nous ne possédons que 22 m². Cette halle est très longue et très haute, en l'état sur deux étages, dont un étage avec en haut un mince rideau de lumière pour le sous-sol.
- 3) La difficulté de revalorisation sans investissements importants. En effet, le Président de la Commission financière l'a mentionné, il y avait eu à la base l'idée d'y mettre un accueil extrascolaire. Lors d'une visite, le Conseil communal a aussi pensé éventuellement à une piste de 100 mètres pour un club sportif ou éventuellement un parking. Quelle bonne idée! Cependant, cela aurait demandé des investissements énormes, notamment le passage d'une rampe d'accès sous un bâtiment adjacent. Ceci était donc très peu praticable, très peu valorisable.
- 4) Son emplacement encastré dans des immeubles résidentiels. Si l'on pouvait parler de verrue, cela serait assez approprié. Cependant, on ne peut modifier le bâtiment, ni en profondeur, ni en largeur, ni en hauteur.

Que faire dès lors de ce type de bâtiment? La vente de cette parcelle revêt d'une véritable opportunité. Les possibilités de DDP ou d'échange n'étant en soi pas acceptés par l'acquéreur sont de faible intérêt pour la Commune. En effet, à valeur égale, il nous aurait été échangé 150 m² dans le nouveau bâtiment, dont nous n'aurions pas eu l'utilité en l'état. L'acheteur en question prévoit une revalorisation de la parcelle 17725, donc un déplacement de son occupant actuel, le Fitness, sur les parcelles 17722 et 17731. Cette dernière étant l'objet du présent Message. A noter qu'une vente commune de ces deux parcelles est nécessaire. Le propriétaire de la parcelle 17782, donc des 78% restants, est un privé ayant déjà donné son accord.

Le Conseil communal vous propose donc de vendre cette parcelle construite de 256 m², 488 m² en surface brute de plancher sur deux étages, en l'état, pour un montant de 575'000 francs. Concernant les conditions, le contrat prévoira un chapitre dédié à la dépollution sous la forme d'une clause d'exclusion de garantie et sera lié à l'octroi d'un permis de construire. A noter encore une hypothèque légale d'environ 12'500 francs à régler séparément, puisque de très nombreux partenaires sont sur cette hypothèque, d'autant plus que pour l'instant, il n'y a aucune demande de règlement de cette hypothèque.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Gander Daniel (UDC). Notre groupe a pris connaissance, avec attention, du Message n° 25.

L'objet en question, anciennement propriété des SIF, avait fait l'objet d'un Message présenté en octobre 2012 au Conseil général, ceci dans le but d'échanger la parcelle pour y installer les AES. Le contrat courrait sur 20 ans et le loyer se montait à 1 franc symbolique par année. Les frais d'entretien et d'administration, les assurances et taxes étant à charge de la Commune.

Par la suite, malgré ledit Message, on s'est aperçu bizarrement que le bâtiment, par son état et sa morphologie, ne permettait pas de réaliser les transformations nécessaires. En février 2014, le Conseil communal a présenté un nouveau Message au Conseil général et ainsi la parcelle construite ou l'objet en question devint propriété de la Ville, dès janvier 2016.

Le bénéfice de l'échange a été porté en déduction de l'investissement effectué en 2015, soit 1,6 million de francs pour les AES du Jura.

En décembre 2015, un propriétaire fait part de son souhait de racheter le bâtiment. En échange, il propose de mettre à disposition de la Ville des locaux à vendre ou à louer.

Dans l'analyse de la situation qui a suivi, la Ville avait les options suivantes: construire, transformer, vendre, louer ou procéder à un échange de l'objet en question.

Actuellement, l'intérêt dudit objet semble bien compromis, ceci contrairement au Message d'octobre 2012. Il est sans possibilité de revalorisation et il faudrait investir à grand frais pour l'assainir (voir le dossier photos qui nous a été transmis). En plus, il est mal situé et non constructible en hauteur. Il ne reste dès lors plus qu'à le vendre.

Vu la situation, notre groupe se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de garder l'objet pour stocker divers outils, matériaux, etc. ou y ranger divers véhicules utilitaires communaux. Construire une nouvelle infrastructure, voire aux mêmes dimensions, coûtera - devis, crédit d'étude, mise à l'enquête et financement - certainement bien plus cher.

Notre groupe regrette sincèrement la vente de cet objet et se demande si le Conseil communal a bien étudié toutes les opportunités. Malgré ceci, il acceptera, dans sa majorité, la vente de la parcelle.

Rapport du groupe des Verts

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts s'est penché avec attention sur le Message n° 25 concernant la vente d'une parcelle de 256 m² située à la route du Jura.

Force est de reconnaître que ce bâtiment n'a que peu de valeur immédiate pour la collectivité publique et qu'il faudrait consentir un investissement important pour donner un sens à la conservation de ce bien au sein du patrimoine immobilier de la Ville de Fribourg.

Cela dit, nous regrettons que le Conseil communal n'ait fourni dans le Message aucune indication chiffrée, même à titre estimatif, sur les montants qu'il faudrait engager pour mettre en valeur la par-

celle. Dans ces circonstances, il nous est impossible d'effectuer une véritable pesée des intérêts entre la vente et la conservation.

Des projets pour ce bout de bâtiment, on peut en imaginer, notamment dans le domaine de la culture, et ceci indépendamment de l'ancien projet de Maison des Artistes qui a été relocalisé. En effet, le manque d'espaces dédiés à la création, aux répétitions ou aux résidences reste criant dans le Grand Fribourg. Avec les informations contenues dans le Message, nous ne pouvons qu'imaginer que le Directeur des Finances en a débattu avec le Directeur de la Culture et qu'il en est ressorti que l'investissement aurait été trop important en comparaison du bénéfice infrastructurel attendu. De même, on s'imagine bien volontiers que la Directrice des Écoles de la présente législature se soit étonnée que celle de la législature passée ait sérieusement envisagé d'aménager un local d'accueil extrascolaire dans cet endroit.

Pour le groupe des Verts, il apparaît que la vente de ce local qui semble être devenu propriété de la Ville sans réflexion approfondie est un choix raisonnable. Le bénéfice y relatif servira à l'acquisition de biens plus stratégiques pour le développement de la Ville. En effet, dans l'attente d'une stratégie de politique foncière active clairement définie, il ne sert à rien de conserver un bien auquel le Conseil communal ne trouve aucune utilité sans investissement démesuré.

Dans ce contexte, nous relevons avec satisfaction que la vente sera soumise à la condition de l'octroi d'un permis de construire et attendons du Conseil communal qu'il informe la Commission financière de la bonne exécution de cette clause du contrat en temps voulu.

Enfin, nous aurions fortement souhaité que l'identité de l'acquéreur soit clairement indiquée dans le Message adressé au Conseil général, ceci pour des raisons évidentes de transparence.

C'est avec ces commentaires que le groupe des Verts soutiendra la vente de l'article 17731 du RF de la Ville de Fribourg pour le montant de 575'000 francs.

Rapport du groupe libéral-radical

Bettin Christophe (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le présent Message. Notre groupe partage les remarques de la Commission financière et l'analyse du Conseil communal, notamment sur le manque de perspective de revalorisation de l'objet soumis à la vente. En ce sens, le groupe libéral-radical votera en faveur de l'arrêté proposé.

Allerdings möchte die FDP-Fraktion den Rahmen der Bodenpolitik der Gemeinde besser verstehen. Es ist uns momentan noch unklar, welche Ziele der Gemeinderat verfolgt und was bis jetzt schon festgelegt wurde. Mit den 100'000 Franken macht die Stadt eine Marktanalyse der aktuellen Situation. Wann werden wir konkrete Ergebnisse zur Kenntnis nehmen können? Sind diese Reserven für die Stadt Freiburg geplant und/oder schon in der Perspektive der neuen potentiellen fusionierten Gemeinde Grossfreiburgs?

Ces questions nous paraissent essentielles à notre soutien de la politique foncière active, politique envisagée sur une perspective à long terme.

Sans vision stratégique concrète de cette politique, le PLR se réservera le droit de proposer ultérieurement d'autres affectations des produits des ventes à venir. Prenons à titre d'exemples,

l'amortissement de la dette hypothécaire, les réserves pour sites pollués ou de nouvelles réserves pour les infrastructures liées aux requalifications en cours.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical attend du Conseil communal rapidement la communication des mesures prises dans le cadre de la politique foncière active.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Sur le fond, il apparaît au groupe CG-PCS que l'opportunité de la vente de ce bien immobilier est assez évidente. Il n'y a pas d'usage utile pour la Ville. Le bâtiment étant relativement en mauvais état, il ne serait effectivement pas utilisable sans frais d'aménagement importants. L'emplacement est assez défavorable et il n'y a aucun dégagement devant ce bâtiment, à part une espèce de rue pour permettre l'accès à un véhicule. Il semble que l'idée de le transformer en salle de fitness serait une adaptation assez adaptée par rapport aux autres projets disponibles. L'hypothèse de la location paraît également peu envisageable, étant donné que le rendement que nous pourrions en retirer serait certainement très faible.

Enfin, nous soulignons aussi la prudence du Conseil communal dans la question des sites pollués. Evidemment, vous vous en souvenez tous, cet objet jouxte l'objet précédent sur lequel nous avons eu pas mal de problèmes dus à la pollution.

C'est avec ces quelques considérations le groupe CG-PCS soutiendra la proposition du Conseil communal.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le groupe DC/vl soutient la vente de la parcelle en question, sans réserve. Nous soutenons également l'affectation de la somme au fonds de promotion de la politique foncière communale. Ce fonds doit devenir un instrument permettant de coordonner et de stimuler le développement économique et social de notre Ville. La disponibilité de surfaces à des endroits de qualité est une des clés d'une croissance durable.

Le groupe DC/vl soutient la stratégie du Conseil communal pour renforcer la Ville en tant que "Standard" d'une économie prospère et pourvoyant des places de travail et d'apprentissage à la population. Dans un registre plus politique et plus technique, nous invitons le Conseil communal à proposer dans un délai raisonnable un règlement qui fixe le cadre d'action du fonds de promotion de la politique foncière. Il en va du contrôle démocratique d'un domaine important de notre politique urbaine.

Es ist erfreulich dass die Stadt einen Fond eröffnet für eine aktive Politik. Es ist ebenso erfreulich, dass man damit ein nachhaltiges Wirtschafts- und soziales Wachstum anstreben will und wir erwarten darum mit Spannung den reglementarischen Rahmen, mit dem die Stadt dieses Wachstum und diese Aktivität voranzutreiben gedenkt.

Rapport du groupe socialiste

Moussa Elias (PS). Le groupe socialiste a très attentivement examiné le Message n° 25 qui nous est soumis ce soir. Il l'a examiné tellement attentivement qu'au final, les membres présents de notre groupe étaient très partagés quant à la suite à y donner.

En effet, notre groupe partage l'avis du Conseil communal, qui a déjà été exprimé par les autres groupes ce soir, qu'il s'agit d'une occasion en or pour vendre ce bâtiment inutilisé depuis son acquisition en 2012 et dont il n'existe pas 36'000 possibilités d'utilisation, vu la configuration de l'espace et la situation des lieux.

Notre groupe estime également, à l'instar de la Commission financière, que la Commune a négocié un très bon prix de vente pour cet objet. Il suffit de prendre connaissance des photos qui nous ont été mises à disposition pour s'en rendre compte.

Et même si, à l'époque de l'acquisition de ce bâtiment, sa valeur avait été estimée à environ 591'000 francs, soit près de 10'000 francs de plus que le prix de vente d'aujourd'hui, il semblerait que cette perte minime de valeur peut s'expliquer. M. le Directeur des Finances pourra le faire fort mieux que moi.

En outre, sans aucun doute, l'échange immobilier effectué par le passé était une excellente chose, puisque le bénéfice a pu être porté en déduction des investissements pour les AES du Jura, même si initialement, la volonté de notre Conseil et l'arrêté voté également par notre Conseil était clair, à savoir qu'il affectait le bénéfice de cet échange immobilier à la mise en état du bâtiment concerné.

Les membres du groupe socialiste partagent également unanimement les craintes liées aux éventuelles mauvaises surprises en matière de pollution, qui ont été évoquées notamment par le groupe socialiste, et les responsabilités de la Ville à cet égard. D'ailleurs, nous l'avions déjà exprimé lors de l'acquisition, en 2012. Toutefois, nous prenons acte des explications notamment contenues dans le Message du Conseil communal et espérons bien évidemment que le Conseil communal gardera raison.

Par contre, et nous arrivons là aux points qui ont partagé notre groupe, il ne faut pas oublier qu'à l'époque, cet immeuble avait été acquis afin d'y installer des accueils extrascolaires. Il suffit de parcourir à cet égard le procès-verbal du Conseil général du 29 octobre 2012 pour se rendre compte que tous les groupes au Conseil général avaient, à l'époque, consenti à l'acquisition de cet immeuble, justement parce qu'il était destiné aux AES.

Or, on apprend à travers le Message n° 25 qu'en réalité, ce bâtiment n'avait pas pu accueillir les AES "car son état et sa morphologie ne permettaient pas de réaliser les transformations nécessaires à ce dessein". Le fait que les responsables politiques des AES et de leur planification dans ce bâtiment ont besoin de six ans pour se rendre compte de cela ne plaide pas forcément en leur faveur.

Il ressort également du présent Message que la vente de ce bâtiment constitue une "opportunité". Je me permets de citer la représentante du groupe PDC de l'époque, lorsqu'il s'agissait d'acquérir ce bâtiment (tiré du procès-verbal toujours du 29 octobre 2012): "*Nous reconnaissons qu'une opportunité a été saisie par le Conseil communal mais ce dernier ne nous donne pas l'impression de mettre en œuvre une gestion dynamique de notre cité. En effet, saisir une opportunité c'est bien (...) mais cela*

s'apparente plus pour nous à une gestion passive et malheureusement peu proactive". Ce qui valait à l'époque pour l'achat de cet immeuble, vaut, semble-t-il, toujours pour sa vente.

A l'heure où le Conseil communal a déclaré vouloir mettre en œuvre une politique foncière active, à l'heure où un montant de 100'000 francs a été inscrit au budget pour un mandat de définition de cette politique foncière active, à l'heure où un montant de 6 millions de francs a été attribué à une réserve pour la politique foncière active, une partie du groupe socialiste estime que le Conseil général devrait pouvoir connaître plus en détail les contours de cette politique foncière active de la commune, et en débattre, avant de vendre, par opportunité, une nouvelle parcelle en propriété de la Ville.

Les temps d'achats par opportunité et de ventes par opportunité, sans aucune démarche de politique foncière entre deux, et encore moins d'une politique foncière active entre deux, devraient définitivement appartenir au passé.

Raison pour laquelle, une partie du groupe socialiste demande le renvoi du Message n° 25, tout en demandant au Conseil communal de revenir rapidement devant ce conseil avec un Message 25bis complété par un concept de politique foncière active et un projet de règlement sur la gestion des réserves ou du fonds pour la politique foncière active.

Bien évidemment, il ne s'agit pas ici de demander prématurément les résultats du mandat financé par ces 100'000 francs prévus au budget. Toutefois, nous osons espérer qu'avant que le Conseil communal n'attribue un mandat externe sur cette question cruciale de politique foncière active, il définisse les contours de la politique qu'il souhaite mener et que le mandat concrétisera par la suite.

Et c'est bien ces contours-là, avec comme corollaire juridique le projet de règlement concernant la gestion des réserves, qu'une partie du groupe socialiste souhaiterait connaître avant de se prononcer sur une nouvelle vente de terrain.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Tout d'abord je tiens à remercier tous les groupes qui soutiennent ce Message.

M. Gander, je n'ai pas énuméré toutes les solutions qui se proposaient ou qui pouvaient se présenter pour la réaffectation d'un bâtiment. Il faudrait évidemment que le stock d'outils soit près des employés qui les utilisent. Ce bâtiment est extrêmement décentralisé, au même titre que les Services qui pourraient s'y installer. On ne veut pas y mettre des enfants, on ne veut pas non plus y mettre nos employés, ni des artistes. On ne veut pas y mettre des gens. Pour les artistes, une autre solution a été trouvée à Givisiez. Il n'y a pas d'accès pour les véhicules non plus, puisque l'entresol entre ces deux espaces est à environ un mètre de hauteur.

M. Collaud, vous trouvez "dommage qu'on n'ait pas eu une étude pour un éventuel investissement". Le problème est que nous avons besoin, dans ce cas, d'une étude de faisabilité. Or, une étude de faisabilité a son prix. On aurait réduit notre bénéfice lors de la vente pour probablement le même résultat, ce qui n'aurait pas été une idée très intéressante. Quant à l'identité de l'acquéreur, vous pouvez consulter le RF pour connaître l'identité des personnes qui sont partie prenante.

Concernant l'estimation de 2012, en effet l'opération s'était soldée par une valeur de 591'300 francs. Or, si nous voulons garder la valeur d'un bâtiment, nous devons investir pour le maintenir à niveau. Il faut savoir qu'entre 2012 et 2018, ce bâtiment a perdu 100'000 francs. Aussi, sa valeur actuelle, selon les mêmes calculs, serait de 492'536 francs. Nous estimons donc que l'opération est plutôt bonne pour un bâtiment qui a perdu de sa valeur.

Concernant l'AES, une gestion dynamique ne veut pas dire faire des choix inopportuns. Une gestion dynamique consiste justement à saisir les opportunités au bon moment. Si on ne la saisit pas aujourd'hui, vous prenez alors la responsabilité que l'opération nous échappe ou alors la responsabilité de mettre des montants faramineux pour la rénovation de cet objet, alors que, vous le savez très bien, le Conseil communal a d'autres priorités en matière d'investissements, et ceci au profit de la population.

Enfin, je m'attendais un peu à la question relative à la politique foncière active. Quand on parle, on parle évidemment de long terme. Le Conseil communal ne peut pas développer lui-même rapidement une politique qui doit aller vers le long terme. C'est pour cela que vous avez accepté un mandat d'experts de l'ordre de 100'000 francs qui sera activé cette année. Nous avons déjà discuté un peu de cette politique foncière active. Je me permets donc de vous donner quelques éléments de base y relatifs. Tout d'abord, on l'a vu, à chaque fois lors des Messages de vente, il y a plusieurs choses que nous regardons. Est-ce que l'on parle d'un achat d'une parcelle, - c'est ce que vous aimeriez bien voir, assez rapidement, nous aussi d'ailleurs, - d'échange, de DDP ou alors de vente? Il s'agit en l'occurrence d'une vente. La vente est justement un outil de la politique foncière active. Ensuite, nous avons déjà fait quelques analyses d'immeubles. Il y a une surface commerciale dans le quartier de Beaumont qui nous a interpellés. Il y a une habitation dans le quartier du Bourg qui nous a interpellés. Cependant, ce qui nous interpelle actuellement ce sont surtout des terrains. Or, la Commune de Fribourg possède des terrains. L'effort principal, selon nous, pour l'instant, devrait vraiment être de valoriser d'abord ces terrains-là. Il y a aussi d'autres terrains qui nous intéressent grandement. Je ne peux pas vous en dire davantage à ce sujet, puisque ceci va faire partie de négociations avec les propriétaires. Sachez que nous ne sommes pas inactifs. Cela dit, on ne va jamais venir vous proposer un objet parce que le Conseil général aimerait que nous en propositions un rapidement. C'est pour ça que nous avons justement cet expert. Nous n'avons pas les ressources internes actuellement pour cet énorme potentiel et cette politique foncière active.

Nous vous donnons trois directions dans lesquelles nous réfléchissons peut-être:

- La première concerne tout ce qui tourne autour du logement. Le logement pour une ville est une thématique, nous devons donc l'aborder.
- La deuxième, c'est l'économie. Evidemment, si nous parlons d'habitations, nous parlons aussi de locaux économiques de manière générale. La question est de savoir où est-ce qu'on en est.
- La troisième est la valorisation foncière en tant que telle. C'est ce dont je viens de parler.

Voici les axes autour desquels nous réfléchissons, pour l'instant.

Cela dit, nous vous demandons un peu de patience. Au niveau des délais, nous avons bon espoir d'avoir cette politique et le règlement attendant à ce fonds avant l'été, mais en tout cas dans l'année, dans le cadre du budget que vous avez accordé.

Demande de renvoi

Le Président. M. E. Moussa, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Moussa Elias (PS). Oui M. le Président, d'autant plus que nous pourrions à nouveau débattre de ce Message, avec ces éléments en plus, en été très probablement. Les éléments que nous demandons en plus seront probablement déjà prêts en été.

Vote

La demande de renvoi est refusée par 50 voix contre 11 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur du renvoi: 11 Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Grandjean Alexandre (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS)

Ont voté contre le renvoi: 50 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 2 Liaudat Geneviève (PS), Stevan Nicolas (PS)

N'a pas voté: 1 Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été refusée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 25.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 59 voix contre 0 et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 25, du 28 novembre 2017;
- le Rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le Conseil général décide la vente de la parcelle 17731 Registre foncier de la commune de Fribourg d'une surface de 256 m².

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'opération immobilière suivante:

"Vente de la parcelle 17731 du Registre foncier de la commune de Fribourg d'une surface de 256 m² pour le prix de 575'000 francs et affectation du produit de la vente à un fonds spécial pour promouvoir la politique foncière communale".

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 19 février 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Pierre-Alain Perritaz

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 59 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 4 Gander Daniel (UDC), Moussa Elias (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

N'a pas voté: 1 Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux

M. Jérôme Hayoz étant excusé, le traitement du Rapport final au sujet du postulat n° 185 est reporté à une prochaine séance.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 3 de M. Claude Schenker (DC/vl) lui demandant une étude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires, à Gambach

cf. annexe.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Comme vous avez reçu le Rapport final, je ne vais pas le relire. Je rappellerai simplement qu'en fait, le but de ce postulat est de désengorger le site scolaire de la Vignettaz. La proposition faite par les postulants de créer un nouveau sous-cercle à Gambach bute sur les difficultés suivantes:

- 1) Il y a peu d'enfants domiciliés entre le site de la Vignettaz et celui du Jura.
- 2) Une seule filière n'impose pas une salle de gymnastique, les enfants auraient donc dû se déplacer pour les leçons de sport.
- 3) La Commune ne dispose d'aucun terrain pour construire une telle filière dans le quartier de Gambach. Le Service d'urbanisme et d'architecture a entrepris des démarches auprès de propriétaires de terrains susceptibles d'accueillir un tel établissement, malheureusement sans succès.
- 4) La DICS n'y aurait certainement pas été favorable puisqu'un nouvel établissement demanderait l'engagement d'un nouveau responsable d'établissement.
- 5) La construction actuelle de deux filières sur le site de la Vignettaz rend inutile la création d'un nouveau sous-cercle.

Pour le futur, la Ville a prévu un nouveau bâtiment d'une filière supplémentaire sur le site scolaire de la Vignettaz. Toutefois, la Ville examinera toute autre variante qui pourrait permettre de répondre aux besoins scolaires de façon raisonnable tant du point de vue financier qu'organisationnel.

Schenker Claude (DC/vl). C'est peu dire que je suis déçu. 17 mois d'attente depuis la transmission de ce postulat, 21 mois depuis son dépôt, et le Conseil communal a eu besoin de 15 mois au lieu des 12 autorisés. On m'a même fait croire que ce retard serait de bon augure. Tout ça pour ça! On m'a prêté un peu trop d'émotion lors de mes récentes interventions sur les écoles. Je veux bien. Mais je préfère nettement l'émotion au "je m'en-foutisme" d'une telle réponse.

Il n'est en outre pas de bonne foi celui qui prétend, comme il est dit dans la réponse, que ma demande aurait pour conséquence d'allonger le chemin de l'école d'une majorité au profit d'une minorité. Il n'est pas de bonne foi, tant il est évident que ce postulat ne vise que le bien commun. Créer un nouveau site à Beauregard ou Gambach, c'est évidemment raccourcir le chemin de tous les écoliers concernés et le laisser inchangé pour les autres. Et je trouve inconvenant vers les parents qui courent à longueur de journée et qui font souvent plus de 20 minutes à pied, quatre fois par jour, avec leurs enfants en bas âge, de prétendre qu'un nouveau site allongerait le trajet pour une majorité. Et s'il en était vraiment ainsi, pourquoi le Conseil communal m'a-t-il avoué par oral qu'effectivement, l'idéal serait une école à Beauregard?

Je n'attaque pas personnellement mais j'ai des noms et des lieux. C'est peu dire que je suis déçu. Pas une bribe de réponse sur mes propositions Ecole libre publique, rue des Ecoles, Paroisse Saint-Pierre, Soeurs de Saint-Pierre Canisius, Salesianum. En revanche, la Ville aurait examiné un emplacement à la Carrière, mais où, en effet, peu verraient une école digne de ce nom. Je veux bien me réjouir s'il est possible de trouver au CO de Pérolles une solution, mais elle semble tout aussi excentrée qu'incertaine. Et malgré cela, le Conseil communal confirme la deuxième étape de l'agrandissement de la Vignettaz, cela a été répété ce soir, comme si le Conseil général n'avait plus même à voter. Il y a là une certaine outrecuidance, compte tenu également du fait que le postulat que j'ai déposé avec 40 cosignataires se situe clairement dans le contexte d'une Vignettaz déjà trop grande.

C'est donc un second carton jaune que j'adresse au Conseil communal contre une deuxième étape Vignettaz. C'est aussi une énième insistance pour une diversification, vitale, des sites scolaires en Ville de Fribourg. Nous attendons avec impatience la mise à jour de la planification scolaire annoncée le 19 décembre. Convaincu qu'une telle planification est urgente et qu'elle est indispensable à intervalle très régulier, je vais déposer ce soir avec mon collègue, M. S. Murith, une proposition pour que le Conseil communal présente une telle planification actualisée au Conseil général tous les deux ans.

Le postulat n° 3 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 14 de Mmes et MM. Simon Zurich, Giovanna Garghentini Python, Sandra Sabino et Matthieu Loup (PS) lui demandant d'étudier une stratégie globale d'intégration des mères d'origine étrangère et de leurs enfants en âge préscolaire

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Vous avez reçu le Rapport final au sujet de ce postulat. Je renonce à une lecture intégrale et je résume la réponse du Conseil communal comme suit.

Les auteurs constatent que les mères d'origine étrangère et leurs enfants en âge préscolaire constituent un défi particulier en termes d'intégration et, partant de ce constat, ils demandent au Conseil communal d'élaborer un concept pour l'intégration de ces personnes en étudiant notamment la possibilité d'introduire des ateliers de langue et d'intégration.

L'encouragement préscolaire constitue l'un des domaines prioritaires de la politique fédérale d'intégration. Il s'articule sur deux axes principaux: la promotion de l'intégration dans les structures ordinaires et la promotion spécifique de l'intégration. Il s'agit donc d'un domaine transversal qui concerne d'une part, pour les structures dites ordinaires, notamment le Service des écoles, celui de l'aide sociale et celui de la culture et, d'autre part, pour les offres spécifiques, le Secteur de la cohésion sociale. Concernant l'offre des structures ordinaires, la Ville dispose d'une offre de crèches, d'écoles maternelles, un service d'accueil familial de jour, une maison de la petite enfance et un service de puériculture fourni par l'Office familial. La Ville soutient également des projets culturels pour les enfants et les familles, notamment le projet "Né pour lire" qui se déroule à la bibliothèque de la Ville. Pour compléter cette offre, le Secteur de la cohésion sociale soutient les associations et les institutions qui proposent des offres spécifiques d'encouragement préscolaire destinées aux enfants et aux parents, telle que l'offre globale de l'association pour l'éducation familiale, le projet EcolePlus porté par Caritas et l'Education familiale, le projet "du Berceau à l'école" de LivrEchange, l'atelier de lecture Parents-enfants de Lire et Ecrire, les groupes de jeux les P'tits Amis et la Souris verte. D'autres projets soutenus par la Ville s'adressent exclusivement aux femmes, en particulier des cours proposés par Espacefemmes et par l'association pour l'animation des habitant-e-s du quartier Sicoop Schoenberg. Outre ces soutiens, le Secteur de la cohésion sociale coordonne le projet Paysage éducatif au Schoenberg qui consiste à former un réseau de professionnels et de personnes ressources travaillant avec des enfants et des familles à l'échelle du quartier. Les prestations et les résultats obtenus par ce projet sont présentés de manière plus détaillée dans le Rapport final, en pages 3 et 4. Ce projet sera dès cette année déployé progressivement dans deux nouveaux quartiers, tout d'abord celui de Jura-Torry-Miséricorde, qui regroupe le plus grand pourcentage de population migrante après le Schoenberg, ainsi que celui de Beaumont, respectivement de Pérolles. A partir de 2018, l'Etat et la Ville de Fribourg ont décidé de conclure une convention de collaboration portant sur les objectifs communs en matière d'intégration de migrants, notamment dans le domaine de la petite enfance. Cette convention s'étend sur une durée de quatre ans et vise à clarifier le rôle de chaque entité sur le territoire communal. Elle permettra notamment de gagner en efficacité et d'optimiser les ressources. Le but de cette convention est aussi de stimuler la mise en œuvre d'une politique d'intégration durable et concertée au niveau local.

En conclusion, la Ville de Fribourg possède et applique une stratégie d'encouragement préscolaire. Cette stratégie consiste à financer et coordonner des mesures et mettre en réseau les associations et les différentes institutions travaillant dans ce domaine. Pour ce qui est du public spécifique des mères migrantes, il existe, comme relevé plus haut dans le rapport, des mesures spécifiques de qualité sur le territoire communal qui leur sont destinées. Il n'est pas prévu, pour l'instant, d'en créer d'autres, ce public cible pouvant également bénéficier de toutes les autres mesures mises en place.

Loup Matthieu (PS). Nous remercions le Conseil communal pour son rapport détaillé.

Il est en effet très positif de disposer d'un panorama complet de l'offre mise en place par la Ville. Les mesures prises en termes de communication de l'offre à la population, notamment la cartographie de l'offre, sont également positives. Reste pour nous en suspens éventuellement la question de l'existence des données quant à l'utilisation de cette offre par les personnes à qui elle s'adresse. Celles-ci permettraient certainement de cibler la communication, et éventuellement d'adapter encore cette offre.

Nous saluons enfin la signature d'une convention de prestation avec le canton et serions heureux, dans la mesure du possible, d'être tenus informés quant aux effets qu'elle aura.

Le postulat n° 14 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 15 de Mmes et M. Giovanna Garghentini Python, Martin Kuhn et Anne Casabene Thévoz (PS) lui demandant d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble

Aucun des postulants n'étant présents, le traitement du Rapport final au sujet du postulat n° 15 est reporté à une prochaine séance.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 16 de Mmes et MM. Giovanna Garghentini Python, Marine Jordan, François Miche et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier le manque de places dans les accueils extrascolaires et de préciser la vision du Conseil communal sur la question

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.

cf. annexe.

Miche François (PS). A mon sens, la réponse fournie par le Conseil communal est partiellement satisfaisante.

Le Conseil communal a en effet consenti à des investissements importants, comme le montrent les augmentations d'équivalents plein temps (+6,4 AES et +0,5 administratif) ainsi que l'augmentation des unités de garde notamment (+49%). Il est aussi réjouissant de constater que le Conseil communal n'entend pas s'arrêter en route et va poursuivre son effort: les différents projets d'agrandissements et la réorganisation du Service des écoles avec la nomination d'un chef de secteur de l'accueil extra-familial sont à saluer.

Toutefois, force est de constater que ces investissements étaient nécessaires pour rattraper le retard accumulé par la Ville dans ce domaine. Le dernier rapport de l'Office fédérale des assurances sociales, publié à la fin de l'année dernière et visant à évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'accueil extrascolaire, met ainsi le doigt sur différents éléments permettant d'établir que tout n'est pas si rose sous notre Cathédrale.

En effet, d'après les chiffres de l'OFAS pour 2017, le taux de couverture de Fribourg, c'est-à-dire le nombre de places d'accueil extrascolaire de midi en comparaison avec le nombre d'élèves scolarisés, place la ville en avant-dernière position des vingt plus grandes villes suisses, juste avant Schaffhouse.

De plus, il faut aussi souligner que le mécanisme de l'offre et de la demande en matière d'accueil extrascolaire ne fonctionne pas complètement de manière classique, c'est-à-dire que ce n'est pas que la demande qui crée l'offre, mais que l'offre influence aussi énormément la demande. Assurément, des parents qui ont connaissance d'une offre plus facilement accessible, avec des délais d'attente et des coûts moindres, auront plus facilement tendance à recourir à l'offre proposée.

Pour cette raison, il est essentiel que le Conseil communal poursuive ses efforts et se fixe pour objectif d'atteindre à court terme au moins la moyenne des vingt plus grandes villes suisses pour toutes les catégories d'accueil extrascolaire. Car il n'y a aucune raison qui laisserait penser que les parents fribourgeois seraient moins intéressés à recourir à une offre d'accueil extrascolaire que les parents de Zurich, Köniz, Vernier ou Lausanne, dont les taux de couverture dépassent tous les 20 voire 30%.

Les postulants encouragent donc vivement le Conseil communal à poursuivre ses efforts et à rattraper son retard.

Finalement, pourquoi Fribourg n'a-t-elle pas l'ambition d'être un modèle en la matière?

Le postulat n° 16 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 20 de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Marc Bugnon (DC/vl), François Ingold (Verts), Christophe Bettin (PLR), Daniel Gander (UDC), Vincent Pfister (CG-PCS) et Lise-Marie Graden (PS) lui demandant d'étudier la mise à disposition (sur demande) d'une "carte de résidence" aux habitants de la commune

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Bugnon Marc (DC/vl). Au nom de M. B. Altermatt et au mien, mais sans préjuger d'un avis différent d'éventuels autres co-auteurs de ce postulat, j'exprime une surprise et une satisfaction. La surprise d'abord d'apprendre que, formellement, la carte d'indigène - quel drôle de nom d'ailleurs- existe toujours mais qu'elle est tombée rapidement dans l'oubli, très rapidement même. Si j'ai bien compris, en mars 1995 le Conseil communal l'instituait et, en 1997, par le Service de l'informatique, il oubliait jusqu'à son existence. Voilà qui est un oubli pour le moins rapide. Il est regrettable de ne pas avoir, au contraire, songé à en faire la promotion afin de donner une petite contrepartie supplémentaire aux contribuables de la ville. Je renvoie à l'exposé des motifs à l'appui de ce postulat. En revanche, j'exprime la satisfaction d'apprendre que l'option suggérée sera intégrée dans le projet du guichet virtuel, nous espérons dès lors que ce projet pourra avancer le plus rapidement possible.

Le postulat n° 20 est ainsi liquidé.

11. Bericht des Gemeinderates bezüglich des Postulates Nr. 22 von Hr. Mario Parpan (ML-CSP) und David Papaux (SVP), die ihn beauftragen, den Renovations- und Investitionsbedarf der bestehenden Schulbauten am Standort Vignettaz im Zusammenhang mit dem geplanten Neubau zu integrieren

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Si les bâtiments existants n'ont pas été considérés dans le cadre du programme du concours pour l'agrandissement du site scolaire de la Vignettaz, le développement de certains aspects du projet en a tenu compte, allant dans le sens de la demande émise par les postulants.

D'une part, il a été décidé de profiter du raccordement du nouveau bâtiment au chauffage à distance (CAD) afin de passer à ce mode de chauffage durable sur l'ensemble du site. D'autre part, l'ensemble des bâtiments du site ont été connectés à l'installation photovoltaïque.

L'étude de faisabilité réalisée en 2017 a évalué la mise aux normes / transformation du bâtiment B en fonction de deux scénarios distincts: soit le maintien de salles classe avec leur mise en conformité tant du point de vue énergétique et programmatique qu'en termes d'accessibilité et de voies de

fuite; soit un changement d'affectation en vue d'abriter un accueil extrascolaire qui permettrait à la Ville de rapatrier dans ses propres locaux l'AES, actuellement situé sur le site FriGlâne. Le choix de l'un ou l'autre programme dépendra en grande partie du résultat des autres options étudiées par la Ville pour réduire la pression sur les sites du Botzet et de la Vignettaz.

Es ist aber auch noch hervorzuheben, dass seit 2007 mehr als 2,5 Millionen in verschiedenste Renovations- und Wiederherstellungsarbeiten am Standort Vignettaz getätigt wurden. Zum einen, die Böden in der Sporthalle, zum anderen, die Solarpanels um die Warmwasserproduktion zu garantieren, die Transformation der Toiletten, die Erneuerung der Böden und dazu noch die Malerarbeiten in den Gebäuden A, B und C. Auf dem Schulhof wurde der Unterstand in der Nähe des Gebäudes B abgebrochen, aber es wurde auch ein provisorischer Unterstand gebaut, nachdem Eltern des Schulrates diesen Unterstand gefordert hatten. Mit einem grossen Betrag wurden schliesslich im letzten Jahr die Fenster in Gebäude B renoviert.

Il faut finalement souligner que le Service d'urbanisme et architecture est en train d'établir un inventaire du parc immobilier de la Ville en vue de la planification de son assainissement du point de vue énergétique. Les premiers résultats sont attendus dans le courant 2018 et, sur cette base, une priorisation sera établie en vue d'une demande de crédit au budget 2019.

Parpan Mario (CG-PCS). Je suis content de ce rapport. Trotz Zeitdruck ist es offenbar gelungen wichtige Investitionen im Zusammenhang mit dem Neubau auch für die bestehenden Gebäude, bzw. für den ganzen Schulstandort, nutzbar zu machen.

J'encourage le Conseil communal à poursuivre notamment la réflexion d'un aménagement possible du bâtiment B en accueil extrascolaire. L'intégration de celui-ci dans le site pourrait offrir des opportunités très intéressantes.

Le postulat n° 22 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 24 de MM. Vincenzo Abate et François Ingold (Verts) lui demandant d'étudier l'avenir et la dynamisation des activités des artisans, restaurateurs et commerçants du Bourg lors des travaux de requalification du quartier, et au-delà

Dietrich Laurent, Directeur des Finances.

cf. annexe.

Le Conseil communal a pris connaissance du postulat n°24 et confirme que la revitalisation du quartier du Bourg est un de ses objectifs principaux, dans le cadre de la stratégie de développement économique pour la législature courante.

A ce jour, les actions suivantes ont été menées, sur le plan stratégique, afin de poursuivre cet objectif. J'en nommerai quatre, dont une qui ne figure d'ailleurs pas dans le rapport car elle est toute récente:

1. Création, dès le 1^{er} septembre 2017, d'un poste de Chargé du Développement économique au sein de la Ville de Fribourg.

Le/la Chargé-e de projet devra notamment créer des contacts privilégiés et des structures de travail participatives avec les restaurateurs, les commerçants et les propriétaires, ainsi que les membres de la société civile, afin de pouvoir proposer un concept global prenant en compte le développement des activités de tous les acteurs présents sur le site. C'est ensemble que l'on trouvera des solutions et pas seulement pour une catégorie de personnes.

2. Une étude a été mandatée à l'association Réseau vieille ville (VLP-ASPAN), afin d'analyser plus spécifiquement le tissu économique et social de la zone du centre-ville commercial et historique.

Le Conseil général a voté, lors du budget 2018, 45'000 francs pour la stratégie de valorisation. Les travaux ont d'ores et déjà commencé et le lancement de la démarche participative se fera encore avant l'été. Cette stratégie permettra, à terme, au Conseil communal de proposer des solutions concrètes pour la revitalisation du Bourg. Les leviers peuvent être multiples et il est donc nécessaire que les actions puissent être coordonnées dans le cadre d'une stratégie globale avec l'ensemble des acteurs.

3. Le projet de requalification urbanistique entamé cette année constitue une réponse forte pour la dynamisation de cette zone à long terme. Il permettra de donner un écrin urbanistique nécessaire au bon fonctionnement des activités commerciales.

Pour répondre au mieux aux besoins des acteurs présents sur le site durant la phase de travaux, le Conseil communal s'engage à prendre en compte le mieux possible les intérêts de chacun durant la phase de chantier. Pour la petite histoire, une visite des commerces touchés par les travaux actuels autour de la Cathédrale a d'ailleurs été faite par deux Conseillers communaux en amont.

4. A noter enfin une réflexion via la culture et le tourisme, avec par exemple l'animation des vitrines vides et de l'espace public. Réflexion qui sera au cœur de la Journée de la culture du 28 février, à laquelle je vous recommande vivement de participer.

Le Conseil communal conclut que la mise en place des éléments qui permettront de répondre à ce postulat est en cours. Les différents Services de la Ville de Fribourg intégreront dans leurs objectifs de travail les préoccupations et les idées transmises dans le cadre de ce postulat. Il est par conséquent trop tôt pour rendre un projet complet concernant les aspects liés au programme de développement économique, selon les vœux des postulants.

Ingold François (Verts). Je suis seulement en partie satisfait. Je me dois à nouveau de citer Viktor Tchernomyrdine, ancien Premier Ministre de la Fédération de Russie, qui disait, en parlant du Koursk, "*Nous avons pensé faire pour le mieux, mais, au final, il s'est avéré qu'on a fait un peu comme d'habitude*". Ce n'est pas de moi, c'est vraiment de lui. J'ai l'impression qu'on est en train de faire un

peu comme d'habitude: on engage et on fait des études. Mais concrètement - je suis désolé j'aimerais pouvoir trouver cela génial - mais je trouve qu'on ne fait pas grand-chose. Je me suis dit que la nouvelle équipe du Conseil communal ne reproduirait plus des réponses de ce type. J'ai un peu l'impression d'être dans la précédente législature.

Donc, oui, je suis satisfait de recevoir la réponse à laquelle je m'attendais, parce que toutes ces choses-là, je les connaissais. La réponse montre que la Commune fait beaucoup pour ses commerçants, à travers différents postes et études. Par contre, je suis déçu parce que je trouve qu'on ne fait pas grand-chose, sauf des études et des engagements. Je suis désolé, c'est un peu le sentiment que j'ai.

D'ailleurs, j'ai l'impression que, comme moi, vous savez que l'on n'en fait pas suffisamment pour le quartier du Bourg. J'ai l'impression que l'on se cache un peu derrière des phrases qui montrent que politiquement, on fait un peu comme d'habitude, mais en gros pas grand-chose. Pour cela, je vous cite une phrase qui m'a beaucoup ému: "*En collaboration avec le Service d'urbanisme et d'architecture, le Service de la police et mobilité, l'Administration générale, ainsi que la Culture, et en privilégiant des liens transversaux avec la responsable de la promotion économique de l'Agglo, ainsi que du responsable de Fribourg Tourisme, la chargée du projet devra créer des contacts privilégiés et des structures de travail participatives avec les restaurateurs, les commerçants, les propriétaires, ainsi que les membres de la société civile, afin de pouvoir proposer un concept global prenant en compte le développement des activités de tous les acteurs présents sur le site*". Dans cette phrase, je pense que l'on a tout dit. J'espère que le Bourg, à l'instar du quartier de Beauregard, survivra mieux à cette phrase interminable qui me semble être, j'en suis désolé, un peu d'enfumage politique.

Le postulat n° 24 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier, dans le contexte de la révision du PAL, l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public

Dietrich Laurent, Directeur du Service de la culture.

cf. annexe.

Les remparts et fortifications de la ville de Fribourg, comme certains bâtiments emblématiques, appartiennent à l'Etat. Le Conseil communal n'ayant pas libre accès à ces objets, il ne peut décider de leur utilisation. De plus, une partie des remparts n'est aujourd'hui pas accessible au public, pour des raisons avant tout de sécurité.

Le Plan d'aménagement local (PAL) prévoit des mesures de protection des remparts, la valorisation étant du ressort du propriétaire. Dans ce cadre, le Service des Biens culturels de l'Etat (SBC) et Fri-

bourg Tourisme ont mandaté un architecte en vue d'obtenir une étude de valorisation desdits remparts.

Pour lancer le débat et démontrer le potentiel, l'Etat a décidé de profiter de l'année européenne du patrimoine culturel en 2018 pour mettre en place, de manière provisoire et dans un premier temps, une promenade sur les tronçons les plus facilement accessibles. Un premier parcours a été présenté et la Ville, via l'édilité, participera grandement à sa réalisation.

Quant à la Ville de Fribourg, le Service de la culture n'a actuellement pas de projets de valorisation. Cependant, le Service a proposé une animation artistique d'art visuel dans le cadre du projet de l'Etat de cette année. L'idée a été bien reçue, à voir maintenant dans quelle mesure elle pourra être réalisée, le délai étant très court puisque l'ouverture est prévue dès avril.

La Centrale d'impression du Service informatique sera aussi mise à contribution dans le cadre de la communication. En conclusion, même si les remparts appartiennent à l'Etat, la Commune participera grandement à leur valorisation cette année, et cela de manière concrète.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Les postulants remercient le Conseil communal pour ce bref rapport qui nous satisfait. Nous nous réjouissons de l'ouverture provisoire de certains tronçons de remparts dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel 2018 et de l'organisation de la Journée de la culture, le 28 février 2018.

Le postulat n° 25 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27 de M. Hervé Bourrier (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'utiliser les chevaux de trait au sein du Service de la voirie de la Ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Je suis sûre que vous avez attendu avec impatience la réponse du Conseil communal. La voici! Ce postulat présente des singularités comparativement à d'autres. En effet, la Ville de Fribourg n'a aucune infrastructure en relation avec le cheval sur son territoire. Si une liste des utilisations possibles est dressée, il n'en reste pas moins qu'un objectif clair devrait être défini pour le recours aux chevaux de trait par le Secteur de la voirie. De plus, le lien entre l'utilisation du cheval et la préservation de la biodiversité est un concept qui mérite d'être analysé sur le fond.

Des exemples de villes suisses (telles que Lausanne et Avenches) ayant eu recours aux chevaux de trait sont cités dans le postulat, mais l'utilisation de chevaux de trait, dans ces deux villes, relève avant tout du test et non pas de l'utilisation généralisée.

Le postulat a été analysé sous différents aspects: l'infrastructure nécessaire; l'utilisation de chevaux de trait par la Voirie; les objectifs attendus concernant la pollution environnementale réduite (on pense au faible coût et à la réduction des gaz à effet de serre) l'aide à la préservation de la biodiversité, ainsi que le bien-être du cheval et celui des habitants et du personnel qui devrait s'occuper des chevaux de traits.

Dans ce sens, et en prenant en considération tous les aspects analysés, il paraît intéressant de mettre en place un test en relation avec la lutte contre le littering, qui permettrait d'assurer une certaine visibilité à une action spécifique, qui crédibiliserait d'autres actions entreprises en matière de collecte et valorisation des déchets, le tout dans le but de garantir une ville propre pour le citoyen.

Sur la base de ce qui précède, le projet sera approfondi en vue de la mise en place d'un test par le Secteur de la voirie.

Dans un deuxième temps, et en fonction des résultats du test, ce projet pourrait être repris avec la réalisation d'un projet de ferme en ville qui intégrerait, entre autres, la présence du cheval et rendrait plus facile une gestion autonome interne à la Ville.

Bourrier Hervé (PS). Je tiens à vous remercier de votre Rapport final et vous prie de bien vouloir transmettre mes remerciements aux collaboratrices et aux collaborateurs qui ont contribué à sa rédaction.

Ce soir, je suis un peu comme un enfant qui aurait commandé un vélo au Père Noël et qui reçoit une paire de patins à roulettes ... ça roule, d'accord, mais c'est un peu décevant.

Et pourtant, j'ai écrit plusieurs fois à la Mère Noël. Elle était sans doute trop occupée à couper les sapins pour les décorations des commerçants du village du Père Noël ou, réchauffement climatique et démographique galopante obligent, trop occupée à construire de nouvelles écoles et des places de jeux pour les lutins et à densifier le Pôle Nord.

Concernant ce rapport, je relèverai simplement deux points. Le premier, c'est que vous n'avez pas jeté le cheval et la charrette avec l'eau de la piscine et que la conclusion finit avec une note encourageante. Je me réjouis de participer activement à la mise en place d'un test en relation avec la lutte contre le littering qui pourra, j'espère, être le déclencheur d'un processus et d'un projet de plus grande envergure.

Le deuxième - c'est le fils de paysan qui parle -, ce sont les remarques concernant le bien-être de l'animal, puis celui des habitants. Cela me fait d'ailleurs penser à une chanson de l'Abbé Bovet qui s'appelle "Où pai dè Grevire" où il dit qu'il y a des belles maisons, du bon fromage et il finit par les belles filles qu'il faut quand même marier une fois. Ceci montre combien le monde citadin s'éloigne du monde rural, traduisant ainsi une méconnaissance de l'emploi et de l'élevage des animaux de rente. On se soucie de l'environnement bruyant, pollué et stressant auquel serait soumis l'animal, mais ne devrions-nous pas avant tout nous soucier du bien-être des employés de la voirie et des habitants de notre ville, soumis chaque jour à la pollution, aux bruits et aux dangers de la circulation automobile?

Comme je vous l'ai prédit, un jour vous verrez les chevaux de la voirie arpenter les rues de nos villes et nos enfants et petits-enfants respireront autre chose que des gaz d'échappement, entendront autre chose que le bruit des moteurs et verront des cochons et des coqs ailleurs que sur les affiches d'une campagne électorale. (Rires). Vous n'aurez pas besoin de les amener dans une ferme didactique ou au zoo pour voir des chevaux, des vaches, des poules, des lapins, des chèvres et des moutons et, quand vous lèverez le nez, vous verrez sans doute passer au-dessus de votre tête, non pas Pégase, mais les cabines du métrocâble.

Je terminerai enfin par cette citation un peu pessimiste mais hélas d'actualité: "*Lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué la dernière goutte d'eau, tué le dernier animal et pêché le dernier poisson, alors il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible*".

Le postulat n° 27 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 29 de Mmes et MM. François Ingold, Fabienne Menétrey (Verts), Marine Jordan, Sandra Sabino (PS) et Bernhard Altermatt (DC/vl) lui demandant d'établir une liste d'endroits de la ville où des arbres pourraient être plantés

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal tient à cœur d'assurer la présence de végétation en ville de Fribourg. Chaque arbre abattu est compensé sur le site-même ou ailleurs en ville. Toutefois, quelques quartiers ne peuvent accueillir des arbres que ponctuellement si l'on désire maintenir le caractère historique du site. En effet, le caractère de la ville historique ne se prête pas à la plantation d'arbres sur le domaine public, en tout cas, pas partout.

Dans les quartiers résidentiels, la taille des parcelles empêche parfois la plantation d'arbres majeurs. En effet, la loi d'application du Code civil suisse ne permet pas de planter des arbres majeurs à moins de 10 mètres de la limite de propriété. Dans les quartiers d'immeubles, par contre, la végétation est très présente. De même, plusieurs rues sont bordées d'arbres d'alignement et il y en aura davantage. Le Conseil communal a réservé une attention particulière à la présence de la végétation en ville dans le cadre des nouveaux projets et lors de la révision du Plan d'aménagement local. Celui-ci est composé de plusieurs éléments:

- le domaine de la Sarine et ses vallons;
- les collines de Torry, de Bourguillon, du Guinzet et du Schönberg;
- l'axe vertébral vert (la Voie verte) et le réseau viaire principal et secondaire;
- les parcs publics existants majeurs (Parc Domino, du Jura, etc.) ou à l'échelle du quartier (Châtelet, route de Villars, etc.);
- les jardins privés.

Plusieurs parcs d'importance sont en projet, par exemple à BlueFACTORY ou au Maggenberg. Ces réalisations d'importance seront complétées par un travail sur la végétation dans le cadre du projet Nature en ville. Ce projet permettra d'identifier les sites et les modalités d'action et de soutien pour des aménagements paysagers et conviviaux dans les différents quartiers de la ville. Vous lirez dans la réponse à ce postulat des propositions concrètes.

Compte tenu de ces différents éléments, il n'est pas possible ni judicieux de dresser une liste des emplacements précis pouvant accueillir un arbre supplémentaire en ville de Fribourg.

Le projet Nature en ville répondra d'une part à la demande de la pétition "Plus d'arbres pour notre futur", mais proposera d'autre part une végétation différenciée, comprenant des haies, des bosquets, des prairies maigres et de la végétation rudérale, plantées en réseaux, favorisant la biodiversité en relation avec la Sarine et la périphérie agricole de la ville.

En outre, je peux vous informer que le Conseil Communal a remercié Selma, une élève à la DOSF, pour son engagement en faveur de la nature. Nous avons invité Selma et son amie à planter deux arbres devant l'Hôpital des Bourgeois, côté parking, en présence de M. le Jardinier de Ville et quelques collaborateurs.

Ingold François (Verts). Cette réponse équilibre mon cœur politique. Plus d'arbres pour notre futur ne feraient-ils pas bon ménage avec les hongres de mon collègue M. H. Bourrier? Je suis pleinement satisfait, en particulier du respect avec lequel la démarche de Selma a été traitée. Je remercie donc Mme A. Burgener Woeffray d'avoir eu cette délicatesse.

Le postulat n° 29 est ainsi liquidé.

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 30 de Mmes et MM. Marine Jordan, Tina Odermatt, Simon Zurich et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un budget destiné à des projets participatifs

Dietrich Laurent, Directeur des Finances.

cf. annexe.

Je ne vais pas m'attarder longuement puisqu'au final, la réponse à ce postulat a déjà été donnée lors de l'acceptation du budget. Je reviens quand même sur deux ou trois éléments.

La Ville a, pour de nombreux projets, une approche participative (Fribourg (ou)vert, place du Petit-Saint-Jean, revitalisations de la Sarine et du Bourg, etc.). Cela dit, il souhaite promouvoir la mise en place d'un outil permettant à la fois à la population d'agir de manière directe par le biais du développement de projets participatifs. Il s'agit de l'intention de ces 50'000 francs.

Je ne vais pas vous décrire le processus ou les idées qui sont décrites dans le postulat. J'aimerais simplement vous dire que la proposition au Conseil communal est en phase finale et qu'elle devra passer sur le bureau du Conseil d'ici le mois de mars. Les éléments s'enchaîneront ensuite directement par une communication via les médias pour l'appel à projet. Vous trouverez les informations notamment sur le site Internet concernant la procédure à adopter pour déposer vos projets. Nous nous réjouissons de voir ce qui va émerger de cette initiative citoyenne.

Odermatt Tina (PS). Im Namen der Mitunterzeichnenden danke ich dem Gemeinderat für seine positive Antwort auf das Postulat für ein partizipatives Budget. Wir sind zufrieden mit den 50'000 Franken und sehen es als ein positives Zeichen für eine partizipative Politik in der Stadt Freiburg.

Um dieses Budget so gut wie möglich einzusetzen haben wir aber noch Verbesserungsvorschläge und Bemerkungen:

- Nous avons quelques réserves avec la restriction émise sur le fait que ces 50'000 francs ne seront reconduits que si "le budget le permet". Ce projet doit être visible et accessible. Cela nécessite de la continuité.
- En ce qui concerne les participants, les Hautes écoles et les collèges ne devraient pas pouvoir postuler, étant donné qu'ils ont leurs propres sources de financement. Il n'est également pas nécessaire de mentionner Fribourg Tourisme comme acteur concerné. Les projets sont à priori pensés pour l'amélioration de la qualité de vie des habitant-e-s, et non à destination du tourisme. Ce budget doit donc être réservé à la population.
- Il serait aussi préférable de ne pas utiliser des termes comme "Business plan" dans les critères à respecter pour soumettre des projets, au risque qu'ils aient des effets dissuasifs, voire répulsifs. L'idée de ce budget est que des citoyen-ne-s puissent monter des petits projets, sans que cela ne nécessite un travail de professionnel-le-s.
- Enfin, nous sommes d'avis qu'il n'est pas nécessaire que les projets s'inscrivent dans les objectifs de législature du Conseil communal. Cela limiterait trop le champ d'activités et exclut inutilement certains domaines.

Nous sommes impatients de voir les premiers résultats de ce budget participatif. Le défi maintenant est de faire une communication qui atteint tous les milieux de notre société, pour que chacun ait la possibilité de s'exprimer. Participatif signifie démocratique. Il est donc important que tout le monde y ait accès.

Es ist zu vermeiden, dass es eine Insider Angelegenheit wird. Und zur partizipativen Politik der Stadt möchte ich abschliessend sagen: weiter so!

Le postulat n° 30 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.00 heures à 21.12 heures.

17. Décision quant à la transmission:

Le Président. Lors des séances du 22 novembre 2017 et du 24 janvier 2018, le Bureau a accepté la qualification des propositions et des postulats et les a jugés recevables à l'exception de la proposition n° 5.

des propositions

- n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal la modification des articles 28, 29, 30, 31, 32 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal du 5 juin 2000 relatifs au système particulier des retraites des Conseillers communaux (cf. Comptes 2016 no 100.307.00/pensions aux retraités: 990'347 francs). Il demande leur abrogation

M. Claudio Rugo étant excusé, la décision quant à la transmission de cette proposition aura lieu lors d'une prochaine séance.

- n° 3 Mmes et MM. Simon Murith, Blaise Fasel, Gisela Kilde (DC/vl), Océane Gex, Christophe Bettin (PLR), Caroline Chopard, Oliver Collaud (Verts), Pascal Wicht, José Uldry (UDC) et Jean-Jacques Métrailler (MLI) visant la modification du règlement du Conseil général (RCG) afin d'abaisser le nombre de signatures requis pour le dépôt d'un référendum facultatif contre une décision du Conseil général à 5% des citoyens actifs

Steiert Thierry, Syndic. Cette proposition est clairement recevable, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. En revanche, le Conseil communal ne s'exprime pas sur le fond dans la mesure où il s'agit d'une proposition purement interne et politique.

Murith Simon (DC/vl). Comment appelez-vous une ville où l'exécutif détient les pleins pouvoirs, où les compétences du parlement sont limitées et où les citoyens n'ont pas leur mot à dire? Cette ville a un nom: Fribourg!

Mes co-auteurs et moi-même rêvons d'un autre Fribourg, et à plus long terme d'un Grand Fribourg, où le citoyen peut s'exprimer sur la politique locale en dehors des périodes électorales, où il est sensible et critique face aux enjeux qui l'impactent directement. Nous voulons repenser la gouvernance de la ville, pour une nouvelle forme de démocratie, accessible et moderne. C'est dans cette optique que nous proposons donc de fixer le nombre de signatures requis pour le dépôt d'un référendum communal à un taux raisonnable de 5% du corps électoral.

Cette possibilité d'abaissement a été ouverte par le Grand Conseil. Les centres cantonaux doivent en faire usage. Bulle l'a compris; à nous maintenant de faire le pas et de renforcer notre démocratie.

Car actuellement les droits politiques sont à peine garantis dans notre ville, et ceci contrairement aux prescriptions de notre Constitution fédérale. C'est une réalité: aujourd'hui il est très difficile pour un acteur de la société civile et même pour un parti politique organisé de récolter pas moins de 2'600 signatures – sans compter la marge d'erreur d'au moins 10% – en seulement trente jours. Et cette

entrave se confirme dans les chiffres: aucun référendum communal n'a été déposé depuis 2006! Est-ce à croire que nos concitoyens sont en accord total sur toutes les décisions prises depuis? Permettez-moi d'en douter.

Nous prenons des décisions qui influent quotidiennement sur leur vie. Sans contrôle populaire possible, ces décisions n'ont que peu de légitimité. Et ce à l'heure où tout autour de nous, nous faisons l'expérience de concitoyens qui doutent; ils doutent d'être représentés, ils doutent de notre démocratie, ils se méfient des majorités qui prennent des décisions à l'emporte-pièce.

Avec notre proposition, nous voulons recréer la confiance, responsabiliser nos concitoyens et légitimer nos décisions.

Chères et chers collègues, la confiance appelle la confiance. Le groupe DC/vl vous demande de faire confiance à la population de la ville de Fribourg et de l'associer aux décisions qui la façonnent.

Merci pour votre attention et votre soutien!

Page Maurice (CG-PCS). J'entends bien les élans lyriques de mon collègue, M. S. Murith, que je ne partage pas tout à fait. On rêve davantage de démocratie, c'est très bien, mais c'est un peu une fausse bonne idée. Pourquoi je dis ça? Parce que j'ai l'impression qu'il y a carrément une certaine démagogie, un certain populisme derrière cette mesure et cette proposition qui voudraient que l'autorité, qu'elle soit celle du Conseil communal ou du Conseil général, serait composée de personnes qui n'auraient plus de contact avec la base, qui seraient déconnectées, qui ne se rendraient pas compte des réalités de terrain. Or, je crois que ce n'est pas le cas. C'est peut-être bon pour l'UDC, c'est peut-être moins bon pour les autres partis et pour un parlement comme le nôtre. Je rappelle qu'on est ici dans un parlement de 80 membres. Cela veut dire qu'il est très largement ouvert et laisse une large place à la représentativité. J'en suis d'ailleurs le témoin, puisque je fais partie d'un groupe marginal et de moindre importance.

La deuxième raison, c'est que j'ai aussi l'impression qu'on cherche par ce moyen à raviver les tensions gauche/droite. Dans une démocratie de consensus et de collégialité, ce n'est pas forcément un excellent moyen. La Liberté de ce jour a rappelé avec justesse qu'un des premiers référendums avait été lancé par le Parti chrétien-social, ce qui est tout à fait vrai. Mais, nous ne sommes plus à la même époque. Nous avons un Conseil communal qui est devenu beaucoup moins arrogant. A l'époque c'était: le Syndic commande au Conseil communal et le Conseil communal commande au Conseil général. Les personnes qui étaient là à l'époque s'en rappellent très bien. Je pense que nous avons dépassé ce stade et, aujourd'hui, nous avons un consensus fréquent dans cette salle, qui dépasse même les clivages gauche/droite. Je pense qu'il serait donc inutile de remettre en cause cet accord, qui est quand même assez généralisé.

Il faut aussi voir que la démarche référendaire va forcément entraîner des délais et des retards. Lorsqu'un référendum est lancé, il engendre au minimum six mois de retard pour un projet, s'il parvient à passer l'obstacle du référendum. On mettrait donc des obstacles supplémentaires. Nous avons aujourd'hui beaucoup de gros projets en ville. Imaginez ma crainte si, par exemple, un référendum est lancé contre le réaménagement du Bourg, alors que toute cette salle est absolument convaincue de la nécessité de ce réaménagement, et ce le plus tôt possible. Un groupe d'intérêt quelconque, qui dirait, par exemple, "moi je déplore que je n'ai plus ma place de parc devant ma maison", pourrait

lancer le référendum et aurait de bonnes chances de l'obtenir. Je crains sérieusement qu'on ait à faire à pas mal de problèmes avec un référendum trop facilité.

J'ai parlé de l'aménagement, on peut parler des écoles, on peut parler du sport, on peut faire beaucoup de choses.

Le Conseil général a aussi comme rôle d'étudier les projets. Le Conseil général nomme une commission, il étudie les projets, il travaille à fond. On vient d'ailleurs d'en avoir l'exemple tout à l'heure avec cette parcelle située à la route du Jura. On ne lance pas le référendum parce qu'on n'atteint pas le montant pour le référendum, mais on aurait pu l'imaginer. Je pense que là, il y a aussi un travail qui est fait, normalement sérieusement, et qu'il n'y a pas lieu de faire comprendre ou faire croire à la population que l'on fait les choses dans son dos ou de manière injuste.

Je n'ai rien contre l'outil référendaire. Je suis même évidemment tout à fait favorable au référendum, mais je crois qu'il doit vraiment être réservé à des objets importants. Effectivement, 10% est une base qui est fixée haut, je le reconnais volontiers. Toutefois, je crois qu'il y a d'assez bonnes raisons à cela. Il y a peut-être une dernière raison, - qui ne plaira pas tellement qu'on la rappelle - relative au fait que les partis situés à la droite de cette salle ont échoué à lancer un référendum contre l'augmentation d'impôts. Je pense que cela a plutôt été une bonne chose pour notre ville, puisqu'aujourd'hui, elle a une situation financière bien améliorée par rapport à cela.

Collaud Oliver (Verts). C'est à l'unanimité que les Verts ont décidé de soutenir la transmission de cette proposition dont deux de ses membres sont co-auteur et co-auteur. Pour les Verts, tout progrès dans la participation citoyenne à la vie institutionnelle doit être soutenu activement.

Dans une commune où les deux autorités politiques, le Conseil communal et le Conseil général, sont élues selon le mode proportionnel, il se justifie, bien au-delà des questions partisans, de prêter une attention particulière aux possibilités d'expression de la voie majoritaire.

A défaut, la démocratie semi-directe qui nous est si chère et qu'on nous envie est mise à mal et nous tendons, dans les faits, vers une démocratie représentative, si commune, si banale.

Or, aujourd'hui, les conditions-cadres d'un référendum communal sont prohibitives. En effet, si réunir les signatures de 10% des citoyens actifs en trente jours ne relève pas de l'impossible, il s'agit là tout de même d'un exploit digne des expéditions d'antan dans les territoires inconnus.

Si l'on songe à lancer un référendum aujourd'hui, l'issue la plus probable, vous en conviendrez, est l'échec. Pas l'échec démocratique dans les urnes, mais le non aboutissement du référendum par défaut de signatures suffisantes dans le délai prescrit.

Ce qui gêne plus spécialement les Verts dans la situation actuelle, ce n'est pas tant le taux de signatures requis, mais plutôt le temps imparti pour les récolter.

La loi sur les communes ne nous offre toutefois que la possibilité de modifier le premier élément. Il faudra donc s'en contenter dans l'immédiat.

Afin que la voie de la majorité conserve une possibilité réelle de s'exprimer, le groupe des Verts vous invite, chères et chers collègues, à soutenir la transmission de cette proposition puis, d'ici une année, à accepter les dispositions réglementaires nécessaires.

Loup Matthieu (PS). Le groupe socialiste est bien évidemment favorable à des droits politiques aisément exerçables. Ils permettent un échange vigoureux et peuvent pousser à une participation citoyenne plus active.

Nous soutenons donc la proposition n° 3 dans son contenu. Nous tenons toutefois à relever un certain nombre de points, sur la forme notamment:

- Tout d'abord, cette proposition qui se veut "non partisane" exclut les deux partis de gauche représentés au Conseil communal. Pour ce qui est de notre groupe, ni l'ancien, ni le nouveau chef de groupe n'ont été abordés. C'est soit un malheureux concours de circonstances, soit plutôt maladroit si on veut que cette proposition ne s'apparente pas à une attaque contre la majorité actuelle de l'exécutif;
- De même, certains des cosignataires émanent de partis politiques qui combattent l'initiative sur la transparence du financement de la vie politique fribourgeoise. C'est surprenant, alors que le seul souci des proposants semble être le renforcement de la démocratie;
- Enfin, l'argumentaire de la proposition force les traits. Les décisions du Conseil général seraient "dépourvues de légitimité", ce qui est une exagération, notamment du fait que toutes les décisions du Conseil général ne sont pas, de par la LCo, soumises au référendum. Elles n'en sont pas moins légitimées démocratiquement. La démocratie semi-directe est un équilibre entre la représentation par le biais d'élections, qui permettent elles aussi aux citoyennes et citoyens de sanctionner l'un ou l'autre programme politique, et le recours à des instruments directs tels que l'initiative et le référendum. Ce serait tomber dans un populisme de bas étage que de considérer que seuls le référendum et l'initiative donnent à notre démocratie sa valeur. Relevons en outre que le référendum a été saisi sept fois depuis 1982, ce qui, même si le nombre est faible, contredit la thèse de l'impossibilité de facto d'y recourir;
- Il est enfin intéressant de revenir sur un point mentionné par les proposants issus du groupe PDC dans La Liberté du jour. Autre temps, autres mœurs. Cependant, si on peut attribuer la paternité de la modification de la LCo dont il est question ici au PDC (et à l'UDC en l'occurrence), il est intéressant de rappeler qu'en 1980, le Conseiller d'Etat PDC Rémi Brodard luttait fermement contre le droit d'initiative, lequel ne servirait "qu'à mobiliser le peuple contre le Parlement" et qu'il "ne serait utile qu'à une minorité qui croit avoir derrière elle la majorité de la population", tandis qu'en 1989, lors d'une autre révision de la LCo, ce sont notamment les députés PDC MM. Deiss et de Buman qui voulaient fixer le nombre de signatures pour l'initiative communale à 20% du corps électoral, pour "éviter un afflux massif d'initiatives". Certes, les majorités ont évolué depuis et nous parlons ici du référendum, mais le ton de la proposition est un petit peu déplacé. Le groupe socialiste compte d'ailleurs sur le PDC pour poursuivre son engagement en faveur des droits politiques "directs" une fois la fusion réalisée.

C'est ainsi convaincu sur le fond mais goutant quelque peu moins à la forme que le groupe socialiste soutiendra comme annoncé la proposition n° 3.

Fasel Blaise (DC/vl). Une voix inquiète s'est élevée parmi nous pour évoquer un référendum peut-être trop facilité. Je souhaiterais rapidement préciser pourquoi nous proposons ce nouveau seuil de 5%. Ce nouveau seuil que nous proposons ne vient pas du hasard. Il correspond à environ 1'400 signatures valables à récolter en trente jours ouvrables. Ce seuil est réaliste pour la société civile, mais c'est un seuil qui, en même temps, nécessiterait une couverture de la récolte sur toute la ville. Actuellement, la plupart des associations de quartier, qui sont les organisations de la société civile les plus fortes et les plus ramifiées, serait incapables d'obtenir le référendum à 5%. De même, une société sportive serait incapable en son sein seulement de faire aboutir un tel référendum. Elle serait donc obligée de convaincre plus largement. Le seuil de 5% est un seuil réaliste pour la société civile, c'est un seuil intégratif, mais c'est aussi un seuil qui empêche jusqu'à un certain point tout régionalisme ou tout corporatisme. C'est un seuil qui est en adéquation avec la référence cantonale en la matière, l'initiative populaire cantonale. Pour rappel, il faut récolter 6'000 signatures valables en nonante jours pour faire aboutir une initiative populaire cantonale. En comparaison avec cette référence cantonale, le seuil actuel de 2'600 signatures valables en trente jours à récolter dans une seule commune se révèle pour ce qu'il est réellement, c'est-à-dire, un seuil finalement punitif, prohibitif. Je vous appelle à rendre accessibles les outils populaires.

Bourgarel Gilles (Verts). Nous avons entendu des paroles enflammées, mais j'accepte cette proposition. Je ne vais bien sûr pas contredire mon groupe. Cependant, j'aimerais quand même rappeler que s'il y a un problème de démocratie au niveau communal dans le canton de Fribourg, c'est le Grand Conseil qui peut le résoudre. Car c'est la loi sur les communes, qui est avec celle du canton de Soleure, la seule en Suisse qui ne donne pas de prérogatives aux législatifs communaux en matière d'aménagement notamment. Et Dieu sait si ces aspects sont importants pour la qualité de vie de tout un chacun en ville. Pour remettre peut-être le débat à son niveau juste, les droits démocratiques des communes du canton de Fribourg seraient surtout renforcés par un changement de la loi sur les communes avant tout. Il est bien de s'en souvenir et d'y repenser lors de prochains votes au Grand Conseil, pour ceux qui sont députés.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC soutient à l'unanimité la transmission de cette proposition. Notre parti a toujours été très favorable aux droits démocratiques semi-directs que nous avons dans ce pays et il nous paraît très important que cette démocratie semi-directe puisse également être mise en œuvre au niveau communal. Cela a déjà été dit avec un seuil raisonnable qui permette à la société civile également de faire entendre sa voix et non seulement aux partis politiques, sans pour autant devoir voter pour un oui ou pour un non.

Je tiens à rassurer les craintes de certaines personnes. Nous n'aurons pas subitement des référendums à tout va si le seuil nécessaire pour en déposer un au niveau de notre commune est abaissé. Le référendum restera malgré tout un outil de dernier recours sur des sujets vraiment importants. Je pense que c'est peut-être une bonne chose que la population de la Ville ait la possibilité de se prononcer. La démocratie semi-directe est une force de notre pays; n'ayons pas peur de donner la parole aux citoyens. On parle toujours, et de plus en plus, de démarches citoyennes et participatives, cela en fait également partie.

Bettin Christophe (PLR). Je rebondis sur ce que vient de dire mon collègue M. P. Wicht. On parle souvent de démarches participatives dans notre Conseil. Visiblement, quand il s'agit de donner effectivement le droit aux citoyens de participer à une démarche référendaire, on voit tout de suite certaines réticences. Il est bien clair qu'un référendum est une prise de risques pour certains partis politiques, mais c'est aussi la voix du peuple qui, naturellement, compte dans nos décisions. Certes, nous la représentons, mais sur certaines décisions, je pense qu'il est intéressant que la société civile puisse s'exprimer. Le PLR vote à l'unanimité cette proposition.

Vote

Le Conseil général, décide, par 60 voix contre 2 et 1 abstention, de transmettre au Bureau du Conseil général, pour traitement, la proposition n° 3 de Mmes et MM. Simon Murith, Blaise Fasel, Gisela Kilde, Océane Gex, Christophe Bettin, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Pascal Wicht, José Uldry et Jean-Jacques Métrailler.

Ont voté pour la transmission: 60 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 2 Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS)

S'est abstenue: 1 Odermatt Tina (PS)

N'a pas voté: 1 Heimgärtner Eva (CG-PCS)

- n° 4 de MM. Emmanuel Kilchenmann (UDC), David Krienbühl et David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'exclure du champ d'application des taxes d'empiètement toute mesure prise par les habitants et les commerçants ayant pour but la décoration de Noël

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. La proposition de MM. E. Kilchenmann, D. Krienbühl et D. Aebischer demandant au Conseil communal d'exclure du champ d'application des taxes d'empiètement est totalement recevable. J'aimerais juste avertir les auteurs de cette proposition que les décorations de Noël ne sont pas soumises à des taxes d'empiètement, mais à des émoluments de Chancellerie. Vous pouvez bel et bien faire aboutir cette proposition mais je pense qu'elle ne comblera pas vos souhaits. Je ne peux que vous recommander, au nom du Conseil communal, de la retirer et de la déposer à nouveau en remplaçant le terme d'empiètement par taxe ou émolument.

Bourgarel Gilles (Verts). Nous avons déjà évoqué ce soir les difficultés des commerces, dans le quartier du Bourg en particulier, mais je crois qu'elles concernent l'ensemble de la ville. L'initiative entreprise cette année concernant la pose de sapins devant les magasins était touchante, un peu maladroite, et parfois pas très esthétique. A de nombreux endroits, elle entravait le passage sur des trot-

toirs déjà étroits. Lorsqu'on se promenait avec des sacs de commissions, cela ne facilitait pas forcément le passage. Cette proposition est pleine de bonnes intentions mais, à l'usage, est touchante parce qu'elle a un côté familial et que l'on sait d'où venaient les sapins. Cependant, dans la pratique, elle ne fera pas renaître le commerce et, dans bien des endroits, elle ne s'est pas avérée pratique, bien au contraire. Il me semble que pour résoudre le problème du commerce en ville, il faut agir par d'autres biais. Il y a bien une association des commerçants de la Ville de Fribourg, mais elle n'a jamais eu l'idée, comme celle de Berne, de veiller à ce que quand une boutique se libère, celle qui la remplace complète l'offre et n'amène pas une boutique du même type, ceci de manière à garder une ville attractive. A Berne, cela est pratiqué depuis des dizaines d'années. A Fribourg, aucun commerçant n'a encore pris cette initiative. Il y a aussi le grave problème des locations qui sont surfaites dans des zones qui ont perdu leur attractivité. Je pense que, même si les pouvoirs politiques ont peu de possibilité d'agir, il faut sensibiliser avec insistance.

Le groupe des Verts va refuser la transmission de cette proposition qui, à son avis, tape à côté de son objectif.

Kilchenmann Emmanuel (UDC). Je tiens à prendre la parole au nom des co-auteurs de cette proposition. Premièrement, je souhaite relever que nous sommes dans une ville qui n'a pas une décoration unifiée et organisée, comme c'est le cas dans certaines villes en Suisse allemande ou romande, sur l'initiative de la ville. Loin de moi l'idée d'émettre une critique à l'égard de l'exécutif. Aujourd'hui, nous sommes devant une proposition - je reviendrai après sur la terminologie - qui est surtout caractérisée par la prise d'initiative de privés. Ce sont des privés qui essayent de se débrouiller tant bien que mal pour décorer modestement et simplement leur quartier et leur commerce. Cette proposition, M. G. Bourgarel, ne vise pas à revitaliser les commerces. Vous en avez une lecture extrêmement restrictive. Il s'agit d'amener un caractère de Noël et surtout d'enlever un certain poids sur les épaules des commerçants qui essayent modestement de décorer leur rue. Ensuite, il faut bien voir que le sacrifice financier revenant à exonérer les commerces ou ceux qui prennent cette initiative de décoration est très modeste. Nous avons bien d'autres entrées financières qui permettent largement de compenser ceci. Bien plus que le sacrifice, c'est le symbole que l'on donne au final au citoyen qui prend une initiative et qui essaye, à nouveau, je le répète, modestement d'embellir les rues. Cela se fait peut-être au détriment du confort de l'usager avec ses commissions, M. G. Bourgarel, mais à nouveau, le symbole est beaucoup plus important que certaines modalités. Le bien collectif, ou surtout l'espace public, est partagé par tous et aussi par ces commerçants et ceux qui essayent modestement de le faire.

Concernant la remarque de M. P.-O. Nobs au sujet de la terminologie, il est évident que cette proposition est à lire et à interpréter dans son sens et non pas dans son interprétation littérale. C'est pour ces raisons que les trois co-auteurs et moi-même maintenons notre proposition. Nous invitons vivement et respectueusement nos collègues à la transmettre pour, au final, donner un signal positif à ceux qui prennent cette initiative privée.

Vonlanthen Marc (PS). Je voulais revenir sur l'argument que l'on a pu lire dans la proposition, à savoir, que celle-ci offrirait un instrument efficace pour aider les commerçants dans l'exercice de leurs activités commerciales et dans la rentabilité de leur commerce. Un article paru dans La Liberté du 7 décembre, doublé d'un reportage sur la RTS, ont justement mis en évidence ces difficultés. Si vous lisez les raisons exprimées par les commerçants pour expliquer ces difficultés, vous constaterez qu'ils ne parlent pas des taxes administratives ou autres émoluments qui viennent de la commune. La raison principale - et là il ne faut pas se tromper de cible - pour laquelle les petits et moyens commer-

çants aujourd'hui sont confrontés à des difficultés, c'est le changement de nos modes de consommation. Ce qui fait mourir les petits commerçants, ce ne sont pas les émoluments de la commune. Ce qui les fait mourir, c'est notre incapacité à se défaire des habitudes, comme de se rendre dans les grandes surfaces, ou de faire du commerce via Internet. Il y a aussi eu, dans le courant du mois de janvier, un autre article dans La Liberté. La parole était donnée à Peter Gobet de Bugaboo Sport, qui est en train de remettre l'enseigne de son magasin. Les situations qu'il décrivait faisaient part de personnes qui viennent chez lui, prennent des conseils spécialisés pour des articles de montagne pendant une demi-heure, comparent les prix sur Internet et qui, ensuite, passent commande en ligne à la maison. C'est cela qui tue nos commerçants. Cette proposition est une fausse bonne idée car elle n'aura aucun effet sur le chiffre d'affaires de nos commerçants. Personnellement, je vous recommande, et le Parti socialiste de la ville de Fribourg va s'engager en ce sens-là, de ne pas soutenir cette proposition.

Kilchenmann Emmanuel (UDC). Je tiens brièvement à remercier M. M. Vonlanthen qui a fait un constat parfaitement pertinent. Il y a eu trois phases dans l'évolution des habitudes du commerce. Historiquement, le quartier du Bourg avec la rue de Lausanne était le centre commercial de notre ville. Ensuite, dans les années 70-80, des grands centres commerciaux, dont le centre commercial d'Avry, ont drainé du monde vers l'extérieur. Cela a été le premier saignement. Aujourd'hui, même ces centres commerciaux ne sont plus à l'abri du commerce de détail sur Internet. Mais cette proposition ne vise aucunement à dynamiser ou à sauver les commerces. Elle vise simplement à donner un peu de liberté, un peu d'air. A nouveau le montant n'est pas l'objet de la discussion et de ce débat; il s'agit davantage du message que l'on veut donner, le symbole. Et ce qui me tient à cœur particulièrement, c'est que l'on laisse aussi cette liberté à ceux qui essayent modestement de prendre l'initiative de décorer. Cependant, je partage entièrement votre constat.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le groupe DC/vl soutient la transmission de cette proposition mais vous invite cordialement à bien étudier les termes légaux, les instruments, etc., lorsque vous déposez des objets. Cela facilite la chose, surtout en cas d'acceptation.

Miche François (PS). Comme vous le savez déjà, j'apprécie beaucoup les règlements. Si j'ai bien compris, ce soir nous nous battons pour une centaine de sapins. Je m'étais dit il existe même un règlement pour le sapin de l'école de l'Auge. A la lecture du papier qui nous a été déposé pour ce soir, je m'étais dit que, finalement, pour ces quelques centimes par sapin on voudra faire cent règlements. Je me suis toujours battu pour qu'on fusionne les règlements, pour qu'on essaye d'être plus au clair. Quelques fois, on en égare quelques-uns, comme ce règlement pour le sapin de l'école de l'Auge. J'ai l'impression aussi, quand on étudie un peu le droit, qu'on a envie de multiplier les règlements. Ce que je crains, c'est qu'on en fasse une centaine. On en a déjà un et on l'a perdu. Personnellement, je n'ai pas envie qu'on vienne me dire que l'on va en multiplier pour en multiplier et que l'on va encore plus s'y perdre. Je pense également aux frais juridiques. Nous n'avons pas d'argent à dépenser pour ceci.

Allenspach Christoph (PS). J'aimerais juste savoir de quelle somme il s'agit.

Wicht Pascal (UDC). J'aimerais rassurer M. F. Miche. Il n'est pas question ici d'adopter un nouveau règlement. Il s'agit de supprimer un émolument existant, c'est-à-dire d'enlever une ligne ou un article dans un règlement, et non pas de les multiplier. Je peux vous rassurer sur ce point-là.

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il répondre à la question de M. C. Allenspach au sujet du coût? Ce n'est pas le cas.

Vote

Le Conseil général, refuse, par 30 voix contre 28 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 4 de MM. Emmanuel Kilchenmann, David Krienbühl et David Aebischer.

Ont voté en faveur de la transmission: 28 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 30 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

Se sont abstenus: 5 de Reyff Charles (DC-vl), Ingold François (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS)

N'a pas voté: 1 Heimgärtner Eva (CG-PCS)

La proposition n° 4 est ainsi rayée du rôle.

- n° 5 de M. Emmanuel Kilchenmann (UDC) demandant au Conseil communal d'améliorer les conditions cadres pour le tourisme en ville de Fribourg par la mise en zone touristique, resp. en site touristique d'importance cantonale du quartier du Bourg et de la rue de Lausanne

Le Président. Je vous informe qu'à l'unanimité des huit membres présents, le Bureau refuse de qualifier cette proposition comme telle et la juge irrecevable. Les motifs sont les suivants: ce que cette proposition semble viser est une possibilité de soumettre le quartier du Bourg et la rue de Lausanne à un horaire particulier d'ouverture des commerces. La seule possibilité d'obtenir ce genre d'exception serait de considérer ce quartier comme un site touristique à l'année. Ce n'est pas le Grand Conseil qui décide de l'obtention de l'appellation de site touristique. Ceci est placé dans la compétence du Conseil d'Etat, c'est-à-dire dans le règlement sur l'exercice du commerce.

En outre, cette proposition n'entre dans les compétences ni du Conseil général, ni de la Commune. Le but de la proposition, en l'occurrence, ne peut pas être atteint.

Steiert Thierry, Syndic. Pour les raisons que le Président vient d'évoquer, et qui a conduit le Bureau à proposer l'irrecevabilité de cette proposition, le Conseil communal partage cet avis. Il considère effectivement cette proposition comme irrecevable, quand bien même il partage les objectifs exprimés par l'auteur de celle-ci. J'en veux pour preuve que le Conseil communal, et en particulier M. P.-O. Nobs qui représente le Conseil communal au sein du comité de l'Agglomération et plus précisément au Dicastère des promotions, a entrepris de nombreuses démarches pour pouvoir, via

l'Agglomération, inciter le Conseil d'Etat à déclarer zone touristique le quartier du Bourg, voire quelques autres périmètres de la ville historique. Cependant, comme l'a dit à juste titre le Président du Conseil général, cette qualification relève clairement de la compétence des autorités cantonales et non pas de celles des autorités communales. Si l'on prend le développement de la proposition, nous voyons bien que le but principal de cette démarche, même si c'est présenté comme un but accessoire, est très vraisemblablement une plus grande flexibilité en matière d'heures d'ouverture des commerces. Il s'agit clairement d'un objet qui relève de la législation cantonale, plus précisément, de la législation sur le tourisme en lien avec la législation sur l'ouverture ou sur l'exercice des commerces. Dans ce sens, cette proposition est évidemment irrecevable, quand bien même nous en partageons les objectifs.

Kilchenmann Emmanuel (UDC). J'ai pris acte de la décision du Bureau de qualifier d'irrecevable cette proposition. Avant de vous communiquer brièvement ma décision sur le maintien ou le retrait de cette proposition, je souhaitais vivement amener encore quelques clarifications.

Dans les discussions du Bureau, il a été évoqué qu'il serait compliqué de diviser le territoire communal en plusieurs zones. Aujourd'hui, il existe trois zones touristiques, dont deux sont divisées. Elles concernent les communes de Planfayon, avec le périmètre du Lac Noir, ainsi que celle de Châtel-Saint-Denis, avec le périmètre des Paccots, qui est, entre autres, en zone touristique. Je tiens aussi à remercier vivement tous ceux qui ont signé et soutenu cette proposition, en particulier le PDC et le PLR. Je remercie également le Conseil communal qui, dans sa prise de parole, poursuit et soutient les buts de cette proposition. Dès lors qu'elle relève d'une compétence cantonale, de l'exécutif cantonal, et eu égard du fait que d'autres réflexions ont déjà lieu qui incluent de plus grandes parties de la ville historique de Fribourg, je décide de la retirer.

La proposition n° 5 est ainsi rayée du rôle.

des postulats

- n° 56 de MM. Pierre Marchioni et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de supprimer l'huile de palme et ses produits dérivés dans les cuisines, restaurants et autres institutions liées à la Ville

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal ne s'oppose en principe pas à la transmission de ce postulat pour étude, quand bien même il estime que, dans le résultat, cette demande ne toucherait qu'une partie infime des restaurants ou établissements actifs en ville de Fribourg. En effet, la Ville elle-même n'exploite pas d'établissements publics et elle ne saurait en aucun cas imposer aux quelques établissements qu'elle possède en propriété en patrimoine financier et qu'elle loue à des tiers d'appliquer ce genre de politique. Nous ne nous opposons en l'état pas à la transmission, mais nous doutons fortement de la pertinence de ce postulat.

Marchioni Pierre (UDC). Les conséquences dramatiques de la production d'huile de palme sont largement connues. Je ne vais pas relire ce que vous connaissez déjà, mais répéter quand même certains points qui me semblent importants. Chaque produit à base d'huile de palme acheté ne fait qu'encourager des méthodes de culture que l'on ne devrait tout simplement plus tolérer. D'autre part, on constate que les mesures prises jusqu'à ce jour en vue de la réduction de l'emploi de l'huile de palme sont un échec. Ces mesures sont trop souvent détournées par des multinationales spécia-

listes dans le traitement des produits à base d'huile de palme. Seules des mesures impératives de suppression d'utilisation mèneront à une réduction draconienne de la production.

Mesdames et Messieurs, imaginer pouvoir compter uniquement sur la clairvoyance des consommateurs/trices pour sauvegarder des populations menacées et protéger l'environnement serait d'une naïveté irresponsable. Des exemples s'imposent et nous pouvons en donner un, indiscutablement. Cette suppression d'emploi d'huile de palme et des produits dérivés ne pose chez nous aucun problème. Notre production indigène met à la disposition du consommateur toutes les matières grasses nécessaires à une cuisine gouteuse et équilibrée. Nous demandons donc instamment au Conseil communal de prendre sans délai des mesures adéquates dans ce domaine et de les prendre vraiment. C'est un domaine où les pouvoirs publics peuvent donner l'exemple sans rien dépenser. Et il ne s'agit pas seulement de les prendre en petit comité, mais de dire clairement que la Commune fait un effort dans ce domaine-là. Cela sera payant.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de soutenir ce postulat.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Non, je n'ai pas signé ce postulat et ce avec conviction. Je ne comprends pas pourquoi on diabolise l'huile de palme en soi. Il serait bien possible que la protection de la forêt tropicale soit un des motifs principaux des postulants. Je comprends ce souci, mais le postulat ignore tout simplement que le certificat Roundtable on sustainable Palm-Oil (RSPO) existe depuis 2007 pour les produits alimentaires. Ce certificat – élaborés par différentes associations internationales de protection d'environnement - a pour but de garantir des méthodes de production durable d'huile de palme. Vu que le certificat RSPO reçoit toute l'attention dans les négociations du Conseil fédéral et sa délégation avec les pays producteurs comme la Malaisie et l'Indonésie concernant l'huile de palme – produit qui joue un rôle important dans l'industrie de nutrition – il est primordial de trouver une solution générale correspondant au souci de protection de la forêt tropicale et qui soit valable pour toute la Suisse et pas seulement pour Fribourg.

Quant au souhait mentionné dans le texte du postulat de demander la substitution de l'huile de palme par des produits locaux, ce n'est pas seulement du pur protectionnisme à la façon du Président américain qui proclame sans cesse "America first!". Si nous entendons cette proclamation, on secoue la tête, n'est-ce-pas?

La suppression de l'utilisation de l'huile de palme dans les cuisines, les restaurants et d'autres institutions liées à la Commune de Fribourg rend la vie difficile des producteurs locaux qui utilisent ce produit. A mon avis, ce n'est certainement pas le rôle de la politique de mettre des bâtons dans les roues des entrepreneurs!

Das vorliegende Postulat Nr. 56 mag zwar in seiner Stossrichtung wohl angedacht sein, es ist aber bei weitem nicht durchdacht. Zudem ist es in seiner Tragweite absolut unverhältnismässig. Ich empfehle ihnen, aus den dargelegten Gründen, die Überweisung des Postulates abzulehnen und ich danke ihnen für ihre Aufmerksamkeit.

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Je ne comptais pas intervenir mais, en tant qu'ancien Directeur de Chocolat Villars et très impliqué dans l'agroalimentaire, je doute malheureusement que le postulat présenté par notre confrère, M. P. Marchioni, puisse aboutir. En effet, il est très difficile d'interdire des substances nocives pour la santé comme l'aspartame ou l'acésulfame, reconnues aujourd'hui comme cancérigènes. Concernant l'huile de palme, j'aimerais rappeler à notre collègue du Parti libéral-radi-

cal que c'est une substance mauvaise pour la santé au niveau cardio-vasculaire. Je soutiendrai ce postulat pour envoyer un message: même si cela n'aboutira pas, la Commune, le Conseil communal et tout le Conseil général sont d'accord pour se battre contre des substances absolument négatives pour la santé; et l'huile de palme en est une, au-delà des effets de la déforestation. L'huile de palme est un fléau au niveau de la santé!

Vote

Le Conseil général, décide, par 50 voix contre 5 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 56 de MM. Pierre Marchioni et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la transmission: 5 Jelk Guy-Noël (PS), Mosoba Immaculée (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Parpan Mario (CG-PCS)

N'ont pas voté: 2 Heimgärtner Eva (CG-PCS), François Miche (PS)

- n° 57 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Fabienne Menétrey (Verts), Gisela Kilde (DC/vl) et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'ampleur du harcèlement de rue en ville de Fribourg et de proposer des mesures pour y remédier

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Vonlanthen Marc (PS). L'objet du présent postulat dépasse les intérêts particuliers et partisans. Il s'agit d'un phénomène avéré qui nuit gravement à la qualité de l'espace public et qui fait de nombreuses victimes, très souvent issues des minorités. Le Parti solidaritéS, de même que Mille Sept Sans, association fribourgeoise 1700 de sensibilisation contre le harcèlement de rue, ont participé à la réflexion sur le contenu du texte qui vous est soumis. Le postulat et sa transmission poursuivent trois objectifs:

- 1) affirmer une déclaration de principe de la part des autorités de notre ville sur le fait que l'on reconnaît l'existence de ce phénomène détestable et que l'on souhaite s'engager à y remédier;
- 2) essayer d'établir un état des lieux, une sorte de cartographie dans l'espace et dans le temps, qui nous permette de savoir quels sont les endroits et quels sont les moments à risque;
- 3) étudier des mesures de prévention et de sensibilisation pour essayer de travailler contre ce phénomène en amont plutôt que de manière répressive uniquement.

Vote

Le Conseil général, décide, par 58 voix contre 1 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 57 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen, Fabienne Menétrey, Gisela Kilde et Matthieu Loup.

Ont voté en faveur de la transmission: 58 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

A voté contre la transmission: 1 Dupré Bernard (UDC)

Se sont abstenus: 4 de Reyff Charles (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Li Rosi Michaël (UDC)

N'a pas voté: 1 Heimgärtner Eva

- n° 58 de MM. Oliver Collaud et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un réseau de partage de vélos-cargo électriques en ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal accepte la transmission pour étude de ce postulat. Néanmoins, il précise qu'il est déjà en tractation avancée avec une entreprise qui poursuit le but des postulants. Tractation avancée qui pourrait notamment aboutir sur la signature d'une convention encore avant l'été et donc, potentiellement, sur la mise en service des premiers vélos-cargo en ville de Fribourg. En tout cas, c'est notre vœux.

Collaud Oliver (Verts). Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un réseau de partage de vélos-cargo électriques en ville de Fribourg. Je suis heureux de savoir que ces démarches sont déjà en cours. Avec mon co-auteur, nous estimons que le postulat ne pourra que vous soutenir dans vos démarches et ne vous empêchera en tout cas pas de les aboutir.

A la suite de la circulation de ce postulat dans la salle, j'ai réalisé que tout le monde ne savait pas ce qu'est un vélo-cargo électrique, parce qu'on m'a posé des questions. Donc, pour ceux qui ne le sauraient pas encore, un vélo-cargo électrique est un vélo, à deux ou trois roues, équipé d'un moteur électrique auxiliaire et spécifiquement conçu pour le transport de chargements volumineux ou de personnes, par exemple, ou peut-être des enfants. Au début du XX^{ème} siècle, le vélo-cargo, pas encore électrique, était couramment utilisé, notamment par les professionnels, pour les livraisons locales. Avec l'arrivée des véhicules à moteur à explosion, en particulier des camionnettes, il a peu à peu été délaissé.

Aujourd'hui, avec les contraintes de circulation en ville, les nuisances liées au transport motorisé et les émissions de gaz à effet de serre, il est évident pour tous que l'automobile n'est plus la seule bonne réponse à la question de la mobilité urbaine. Dans ce contexte, le vélo-cargo électrique repré-

sente, pour les entreprises et les particuliers, un moyen de transport propre, peu encombrant et agile, permettant de transporter efficacement des charges importantes en milieu urbain.

Face à l'investissement conséquent que nécessite l'acquisition d'un vélo-cargo électrique pour les particuliers, le partage a tout son sens.

En 2015, l'Académie de la mobilité du TCS et le Fonds Engagement Migros ont lancé le réseau de partage "carvelo2go" qui fonctionne de manière analogue à Mobility. Une réservation par heure ou pour une durée maximale de sept jours est effectuée via le site web ou l'application pour smartphone. Les vélos-cargos électriques du réseau sont entreposés auprès de commerces locaux ou d'établissements publics qui remettent la clé et la batterie aux utilisateurs/trices. C'est simple et efficace.

Vote

Le Conseil général, décide, par 55 voix contre 1 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 58 de MM. Oliver Collaud et Julien Vuilleumier.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

A voté contre la transmission: 1 Kilchenmann Emmanuel (UDC)

Se sont abstenus: 7 Gander Daniel (UDC), Li Rosi Michaël (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Stevan Nicolas (PS), Wicht Pascal (UDC)

N'a pas voté: 1 Heimgärtner Eva

- n° 59 de MM. Simon Zurich (PS), Christophe Bettin (PLR) et Matthieu Loup (PS) demandant au Conseil communal un rapport sur les projets qu'il entend soumettre à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour des accueils extra-familiaux adaptés aux familles

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Loup Matthieu (PS). Le Parlement fédéral a adopté en 2017 une modification de la loi sur les aides financières à l'accueil extra-familial. Désormais, la loi prévoit un deuxième type d'aides, dévolues aux projets qui visent une meilleure adéquation de l'offre en matière d'accueil extra-familial aux besoins des parents. Le but de ces aides est d'améliorer la conciliation entre la vie professionnelle ou la formation, d'une part et la vie familiale, d'autre part.

Nous souhaitons obtenir un rapport du Conseil communal sur la stratégie qu'il entend adopter, compte tenu de cette opportunité d'obtenir un financement pour des mesures qui sont, en tous les cas, indispensables. En effet, la diversification des types d'offres dans le domaine de l'accueil extra-familial doit permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale. Ce type de mesure s'inscrit dans l'évolution du monde du travail et contribue à promouvoir l'égalité dans la possibilité de mener une carrière professionnelle. Le besoin de solutions flexibles dans le domaine de l'accueil extrafamilial ne fait aucun doute.

De plus, comme les communes peuvent directement être bénéficiaires de l'aide financière fédérale, nous estimons qu'il est indispensable que la Ville de Fribourg s'engage activement en faveur de sa population dans ce domaine, pour mettre à sa disposition des prestations adaptées à ses besoins. Finalement, il est important que les solutions ainsi développées soient communiquées de manière efficace aux potentiels bénéficiaires, afin que celles et ceux-ci puissent profiter des efforts que la Ville entreprendra, nous en sommes certains, dans ce dossier.

Bettin Christophe (PLR). Mener une politique visant la conciliation entre vie familiale et professionnelle nous demande à tous d'être innovants!

Hasard du calendrier, en effet, l'accès aux aides financières de la Confédération sous-entend une connaissance des possibilités offertes et une vision à long terme. Avec ce postulat, nous soumettons au Conseil communal des pistes permettant un financement de la Confédération engagé jusqu'à la moitié des coûts des projets retenus. Il est particulièrement intéressant de noter que ces aides peuvent aussi être allouées aux communes. La Ville de Fribourg souhaite renforcer son attractivité, cela signifie également mieux se positionner face à la concurrence d'autres villes du plateau suisse en relevant ce genre de défis dans le cadre d'appels à projets.

Notre postulat entend proposer des solutions qui répondent aux besoins des familles modernes, soit qui prennent en compte la spécificité de chaque famille. C'est en favorisant ce type de politique familiale que nous favorisons également l'emploi. Sortir du cadre, penser la politique de subventionnement des accueils pour enfants "out of the box", voici ce qui nous pousse, au-delà des clivages partisans, à proposer à la Commune d'ouvrir son champ d'investigation, d'être créative, tout en profitant des subventions fédérales votées. A moyen terme, est-ce que cette solution permettra à la Ville de diminuer ses charges liées aux crèches. Je ne peux vous y répondre. Cependant, qui ne tente rien, n'obtient rien. C'est pourquoi je vous demande à toutes et tous de soutenir notre postulat.

Vote

Le Conseil général, décide, par 61 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 59 de MM. Simon Zurich, Christophe Bettin et Matthieu Loup.

Ont voté en faveur de la transmission: 61 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-

Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Feyer Jean-François (DC-vl)

N'a pas voté: 1 Heimgärtner Eva

- n° 60 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel, Benoît Hemmer (DC/vl), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS), Claude Schenker (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier les modalités de réalisation de "toilettes sympas" en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Ces dernières années, la plupart des villes de Suisse ont pris l'initiative de réunir les acteurs de l'hôtellerie et de la restauration locale, ainsi que ceux du tourisme, pour introduire une offre de toilettes libres d'accès au public, gratuitement, dans des établissements privés ou publics. Ces "toilettes sympas", comme on les appelle par exemple à Berne, sont signalées à l'entrée de chaque bistrot, restaurant, hôtel ou tout autre institution participant à l'action et répertoriées sur une carte imprimable et téléchargeable.

Diese "Toilettes sympa" bringen mehr Komfort, Sauberkeit und Hygiene für die Menschen, die in den Städten unterwegs sind, für Besucher und Touristen, aber auch für Einwohner und Bürger. Eine rundweg sympathische Idee für jeder Mann und jede Frau, die schon einmal den Druck einer vollen Blase gespürt haben, ohne ein WC in der Nähe zu finden. Wir danken dem Gemeinderat für die Bereitschaft, die Modalitäten für die Umsetzung eines solchen Projekts in Freiburg zu prüfen und mit Gastro Freiburg, Freiburg Tourismus und eventuellen weiteren Partnern Kontakt aufzunehmen, um die Idee der "Toilettes sympa" rasch umzusetzen.

Les expériences dans d'autres villes, dont notre voisine Berne mais aussi Lucerne, pourront si nécessaire servir d'inspiration et de ligne directrice pour la mise en œuvre d'un tel projet.

Vote

Le Conseil général, décide, par 54 voix contre 1 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 60 de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Caroline Chopard, Blaise Fasel, Benoît Hemmer, Emmanuel Kilchenmann, Mario Parpan, Claude Schenker et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC)

A voté contre la transmission: 1 Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR)

Se sont abstenus: 5 Aebischer David (PLR), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Li Rosi Michaël (UDC)

N'ont pas voté: 4 Bourgarel Gilles (Verts), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

18. Réponses aux questions

- n° 60 de M. Martin Kuhn (PS) relative à l'autorisation de se rendre à l'école en vélo pour les enfants scolarisés

Le Président. M. M. Kuhn étant excusé ce soir, la réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.

- n° 63 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative au planning des travaux à l'avenue Beauregard et à une éventuelle indemnisation des commerçants s'estimant lésés

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Mme la Conseillère générale M.-G. Morel-Neuhaus, avant de répondre à vos questions, j'aimerais vous dire que ce chantier à l'avenue de Beauregard pèse lourd, non seulement sur le Conseil communal, et tout particulièrement sur la Directrice de l'Edilité, mais également sur la cheffe de projet. Ensemble, nous essayons de faire face aux aléas d'un chantier que personne ne voudrait voir se reproduire, même si cela ne peut pas être garanti. Chaque chantier a sa particularité avec des surprises et des erreurs. Oui, des erreurs partiellement reconnues ont été commises. Elles ont eu et ont encore une influence sur le déroulement du chantier à l'avenue de Beauregard.

Dans le cadre de ce chantier, la Ville de Fribourg s'occupe de l'entretien des collecteurs, des aménagements des arrêts de bus de Bethléem et Beauregard, réalise les trottoirs traversants et finira les travaux avec un revêtement phonoabsorbant. Groupe E Celsius y installe les conduites pour le chauffage à distance et Eau de Fribourg renouvelle le système des conduites d'eau, ainsi que les introductions chez les privés. Les mêmes travaux sont faits pour le gaz. Vous constaterez qu'il s'agit d'un chantier avec une complexité sans pair.

Trouvez-vous normal que les commerçants du quartier de Beauregard aient été conviés à une séance d'information sur les travaux projetés trois jours ouvrables seulement avant celle-ci, à savoir au mois de juin, et qu'ils aient été informés à cette occasion que les travaux débuteraient trois semaines plus tard déjà?

Votre question me donne l'occasion de présenter des faits. Je vous donne les dates des différentes étapes, depuis l'adjudication jusqu'au démarrage du chantier, pour vous faire une idée d'un déroulement standardisé à l'interne du Service de génie civil.

- Décision sur l'adjudication des travaux par le Conseil communal le 23 mai 2017.
- Adjudication à l'entreprise le 26 mai 2017 (il fallait attendre et être sûr qu'il n'y avait pas un recours).
- Convocation aux commerçants envoyée le 8 juin.
- Séance d'information le 14 juin, donc la convocation a été envoyée le jeudi pour une séance le mercredi de la semaine suivante. Je vous laisse juger si un tel délai est trop court.
- Envoi d'un rapport expliquant le déroulement des travaux et les mesures circulation (commerçants, propriétaires, gérances) le 19 juin 2017.
- Avis de restriction de trafic avec des plans (déposés sur les bâtiments concernés par les phases du chantier) le 3 juillet.
- Démarrage des travaux le 10 juillet 2017.

Un délai d'environ une semaine n'est pas inhabituel et ne pose pas de problèmes particuliers dans des situations normales. Tous les commerçants, propriétaires et gérances ont en plus reçu, comme mentionné, un rapport expliquant les travaux et plans de circulation avec les coordonnées de la cheffe de projet pour toute question. Certains ont demandé un rendez-vous particulier pour des éclaircissements. Ces rendez-vous ont eu lieu.

N'est-il pas choquant que les travaux aient été planifiés sans la moindre concertation avec les commerçants et exécutés en grande partie durant une période réputée favorable sur le plan commercial?

Les travaux ont été planifiés sur la base d'une coordination globale de l'ensemble des travaux de la Ville dans un souci de gestion des flux de circulation sur toute l'agglomération et avec pour objectif initial une fin de chantier à fin 2017. Dans ce but, des pénalités de retard conséquentes ont été fixées dans le contrat de l'entreprise. De plus, les desiderata de tout un chacun ne sont pas forcément les mêmes, ni en accord avec le planning global d'un tel chantier.

Tandis que la Ville de Fribourg savait en septembre déjà que le planning des travaux ne serait pas tenu, est-il normal que les commerçants n'en aient été avisés qu'au début décembre?

Nous savions depuis la séance de chantier du 5 septembre 2017 que les retards cumulés rendaient de plus en plus difficile une fin de travaux en 2017. Les maîtres d'œuvre (Groupe E, SINEF et Edilité) ont demandé à l'entreprise et au bureau d'ingénieurs Toscano un planning à jour, validé finalement par la Direction des travaux.

- Nous avons reçu le nouveau planning le 23 octobre.
- Une séance réunissant les maîtres d'ouvrage, les entreprises, les ingénieurs et le Service juridique a eu lieu le 2 novembre. Décision a été prise d'engager une agence de communication externe, au vu du nombre d'acteurs sur le chantier et des responsabilités partagées.
- Un appel d'offre pour la communication a été lancé le 7 novembre.
- Le 10 novembre, nous avons reçu un texte explicatif de Toscano, qui servait de base de communication et pour le communiqué.

- Puisque nous étions et nous sommes encore cinq acteurs sur ce chantier, une demande a été faite de chercher encore d'autres offres, ce qui a été fait le 14 novembre.
- Le 17 novembre l'adjudication a pu être faite.
- La validation du texte explicatif par tous a eu lieu entre le 20 novembre et le 6 décembre. Il y avait des aller-retour entre l'agence et les acteurs en vue d'un texte concerté et validé par tous.
- La lettre a été préparée à l'attention des commerçants et envoyée le 6 décembre.
- Un communiqué a paru dans la presse le 12 décembre.

Je suis d'accord avec vous, ce délai était long, mais c'est le prix à payer pour avoir une communication concertée entre les différents acteurs de ce chantier qui portent des responsabilités différentes pour la problématique rencontrée. Le processus visant à éclaircir les responsabilités est actuellement en cours et traite les questions sous l'aspect juridique et au niveau des assurances.

Vous l'aurez compris, la Ville de Fribourg n'est que l'un des maîtres d'ouvrage et c'est pour cette raison que nous avons décidé de poursuivre la communication ensemble, dès l'annonce de la mauvaise nouvelle du retard.

Est-il prévu d'indemniser des commerçants qui sont gravement lésés?

Ce point est en cours d'examen au Service juridique.

Les travaux se déroulent actuellement sur le fond de l'avenue Gambach, plus précisément du chemin des Rosiers à la route de la Carrière, côté montant de Beauregard. Ils consistent principalement en la mise en place de l'amorce du CAD sur Gambach et à la liaison des deux étapes précédentes sur Beauregard, ainsi que la mise aux normes LHand de l'arrêt de bus Beauregard, en montant.

L'étape suivante sera du côté descendant de Beauregard, sur le même secteur, également pour la pose du CAD, avec en plus la réalisation de la seconde partie du trottoir traversant du chemin des Rosiers.

Le planning reste inchangé: fin des travaux selon la planification prévisionnelle mi-mai, pose du phonoabsorbant incluse.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

Pourquoi ne pas mettre en œuvre une circulation alternée sur la route de Villars et l'avenue de Beauregard à partir de janvier pour la période de prolongation des travaux?

Bien sûr que si nous pouvions le faire, nous le ferions. Malheureusement, le gabarit résiduel qui est imposé par ces travaux ne le permet pas. Si nous forçons, nous péjorerions très gravement le passage des transports publics. Ce n'est donc pas un manque de volonté, mais une réelle impossibilité. Au nom du Conseil communal, j'en suis désolé.

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). Je ne suis que partiellement satisfaite de cette réponse. J'ai pris connaissance de l'historique de ces travaux. Je veux bien en prendre note, mais je trouve quand même que cela n'a pas été bien mené. D'ailleurs, je passe régulièrement là-bas et je vois rarement travailler quelqu'un. Lorsque je vois les bus passer, je me dis que ça devrait aussi être possible pour les voitures. Vous avez aussi dit qu'il y avait des pénalités, dans quelle caisse vont-elles? Je trouve qu'elles devraient aller dans celle de tous ceux qui se trouvent lésés.

- n° 65 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative aux travaux d'abattage d'arbres dans le secteur de la Haute-Croix

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

1. A la suite de la mise en service du pont de la Poya, le nombre de promeneurs est devenu beaucoup plus important dans la zone du Palatinat.

La sécurité des promeneurs a nécessité le contrôle de l'état des arbres bordant le chemin du Palatinat et ceux de la Haute-Croix, et ainsi d'adapter le niveau de sécurité en fonction de l'augmentation de la fréquentation de ce secteur. L'allée des marronniers de la Haute-Croix qui était à l'époque peu suivie présentait un grand risque. Son état a fait l'objet d'une analyse par Arboristes-conseils Sàrl, entreprise spécialisée dans les soins aux arbres. Cette dernière recommandait l'abattage de cinq marronniers dont la stabilité et l'état ne donnaient plus les garanties de sécurité indispensables. Durant cet hiver, deux marronniers supplémentaires ont dû être abattus.

Le maintien de vieux arbres présentant des foyers de pourriture, cavités, branches affaiblies, est possible tant que la stabilité est jugée suffisante et qu'un minimum de sécurité pour les usagers des lieux peut être garanti. Ce seuil de tolérance est différent selon l'endroit et surtout la fréquentation du lieu.

Dans le secteur de Grandfey, la quasi-totalité des forêts étant très peu exploitées de par leur accès difficile, elles représentent de fait un grand biotope pour la faune, surtout les oiseaux. Ces derniers y trouvent des vieux arbres avec des cavités et du bois morts. Le chantier du pont de la Poya a mis en place des nichoirs. Les Parcs et promenades ne prévoient pas de nichoirs supplémentaires.

2. Les sept marronniers abattus seront remplacés par la plantation de douze marronniers. L'allée de marronniers de la Haute-Croix sera ainsi reconstituée. De plus, nous avons replanté treize tilleuls le long du chemin du Palatinat.
3. Nous investissons beaucoup de temps pour entretenir le patrimoine arboricole de la ville (5'183 arbres en Ville de Fribourg, sans compte les arbres qui sont dans les forêts aux alentours). Selon la situation, la pose d'un haubanage ou une taille appropriée pour sécuriser une partie de la couronne est réalisée. Ceci augmente le niveau de sécurité et permet de maintenir un arbre en place. Parfois, certains dégâts affaiblissent la stabilité et causent des problèmes de sécurité rendant nécessaire l'abattage avant qu'un accident ne survienne. Le seuil de tolérance n'est pas le même dans une zone forestière peu fréquentée par le public que pour un arbre si-

tué dans une cour d'école. Le remplacement et le rajeunissement du patrimoine arboricole est aussi très important pour garantir l'arbre en ville pour les générations futures.

Marchioni Pierre (UDC). Je tiens à remercier Mme la Directrice pour cette réponse exhaustive. Cependant, si j'ose me permettre, je vous suggère quand même de mettre quelques nichoirs dans la direction du Palatinat Haute-Croix, parce qu'il y a quelques espèces rares qui vont manquer de place. Merci pour eux.

- n° 66 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la piste de ski de fond sur la place Georges-Python et

n° 67 de M. Julien Vuilleumier (Verts) relative à la pertinence écologique de la réalisation d'une piste de ski de fond sur la place Georges-Python et aux montants investis par la Ville de Fribourg pour cette manifestation

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et du Service des sports.

1. Préambule

La piste de ski de fond est un projet du Service des sports de la Ville de Fribourg. Le Conseil communal a, quant à lui, décidé d'octroyer la gratuité des prestations de la Ville pour la mise sur pied de cet événement. En séance du 12 décembre 2016, le Conseil général a adopté le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg, dont celui du Service des sports. La rubrique 921.365.10 "Manifestations et promotion sportive" incluait notamment 20'000 francs dans le but d'offrir une participation financière afin de créer une piste de ski de fond en ville de Fribourg.

Un comité d'organisation s'est constitué, avec à sa tête M. Jean Bourgknecht, ancien Syndic, ancien Directeur de l'Edilité et ancien Conseiller communal. Des représentants des clubs de ski de fond de la région composaient majoritairement ce comité. Tous étaient bénévoles, à l'exception du responsable "Marketing et communication" qui a collaboré avec le Secteur communication de la Ville de Fribourg. Des représentants de la Police locale, de la Voirie et des Sports complétaient ce groupe.

Afin de garantir la qualité de la piste et pour des questions de sécurité, le comité a fait appel à l'une ou l'autre entreprise spécialisée, notamment pour la mise à disposition de dameuses et la surveillance du site durant la nuit.

2. Choix de la période

La ville de Fribourg, dont l'altitude est de 614 mètres au niveau de la place Georges-Python, bénéficie régulièrement de conditions climatiques froides en novembre déjà. Les opportunités de succès du point de vue climatique ont été évaluées et saisies par le comité d'organisation.

Le choix de la période permettant le déroulement de cet événement peut naturellement se discuter. Il faut cependant inclure, dans le cadre de cette réflexion, les considérations suivantes:

- Les conditions météorologiques de novembre à mars ne sont plus des critères bloquants. Pour preuve, les conditions climatiques du mois de janvier 2018 étaient proches, voire pires que celles de novembre 2017.

- L'idée initiale était d'assurer la promotion de la pratique du ski de fond. Par déduction, le début de saison est idéal.
- La disponibilité des différents acteurs et partenaires nécessaires à la réussite d'une telle organisation (moniteurs, sportifs, accompagnants, parents, fournisseurs de matériel, de machines, bénévoles, ...) est indispensable. Or, dès le mois de décembre, les nombreuses compétitions accaparent l'ensemble des acteurs que je viens de citer.

3. Objectifs

Dès le début, l'objectif annoncé de cet événement a été la promotion du ski de fond par la mise sur pied d'un événement avec une piste de ski de fond temporaire. Cet objectif a été atteint grâce à la participation de nombreuses écoles (primaires et Collèges) notamment le vendredi matin et après-midi.

Le public a également répondu présent en soirée ainsi que le samedi et le dimanche. La mise à disposition gratuite de matériel a permis à tout un chacun-e de tester ses aptitudes sur le parcours à la portée de presque chacun-e.

La qualité des personnes accompagnant les débutants a favorisé l'appréhension de cette nouvelle activité et évité les accidents. Le succès a dépassé les espérances. Certains enfants venus avec leur classe le vendredi ont emmené leurs parents au cours du week-end.

Il est à relever que le ski de fond est un sport populaire que l'on peut pratiquer de la petite enfance jusqu'à un âge avancé. C'est un sport plutôt bon marché. L'équipement nécessaire est peu onéreux. De plus, sa pratique ne nécessite pas d'abonnement dispendieux. Au niveau environnemental, son impact est plutôt faible car il ne nécessite pas la construction d'infrastructures particulières. De plus, c'est un sport que l'on peut pratiquer dans notre région. Mettre un focus sur ce sport s'inscrit parfaitement dans la ligne du Concept communal du sport qui prône et privilégie les sports populaires pour toutes les générations.

4. Bilan écologique

D'emblée, la volonté de l'organisateur a été d'utiliser le plus possible, à défaut de neige naturelle, les reliquats de glace de nos deux patinoires à Saint-Léonard pour créer la piste de ski de fond. Les reliquats de glace ainsi récupérés ont été revalorisés, alors qu'habituellement, ils sont déversés dans une fosse remplie d'eau tempérée par les rejets de chaleur des aérorefroidisseurs de la patinoire (échangeurs de chaleur). La valorisation d'un déchet, soit dans ce cas les reliquats de glaces des patinoires représentent un élément positif dans le cadre d'un bilan écologique.

La longueur de la piste fut également portée à son minimum, de même que le remplissage de la place. Le projet initial prévoyait d'enneiger toute la place. Le calcul fut rapidement épuré pour ne laisser que la surface utilisée par les fondeurs, le public et les écoles. Une réelle économie de matériau et de transports a ainsi été opérée.

Le fait que la manifestation ait rencontré un bon succès populaire a permis, le temps d'un week-end, d'épargner d'éventuels déplacements d'une partie des participant-e-s et du grand public vers les Préalpes fribourgeoises (Charmey, Schwarzsee, Monts-de-Riaz), voire plus loin.

A la suite de cet événement, le Service des sports a mandaté Mme Aline Hayoz-Andrey, Responsable du développement durable au Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie (GCEE), afin de produire le bilan carbone du "FRI NORDIC SHOW 2017". Elle l'a fait à la lumière des renseignements à sa disposition. Le document qu'elle a fourni, intitulé "Analyse de CO2 rejeté par la consommation de carburants pour l'acheminement de la neige ou reliquats de glace à la place Georges-Python" s'appuie notamment sur le rapport établi par le Chef du Secteur de la voirie qui détaille les chapitres suivants:

- le nombre de m³ de neige transportés;
- les lieux de prise en charge de la neige;
- le nombre de trajets effectués par les véhicules, respectivement le kilométrage parcouru;
- le nombre de jours dédiés à la préparation, au montage/démontage de l'ensemble de l'infrastructure, en particulier les deux passerelles.

L'analyse du CO2 rejeté par le diesel consommé pour l'acheminement des reliquats de glace pour la manifestation Fri Nordic entre les diverses patinoires d'approvisionnement (marginale-ment un solde de neige depuis Charmey et le Lac-Noir) et Montrevers, puis de Montrevers à la place Georges Python, et retour à Montrevers et damage de la piste peut être estimée, sur les bases à disposition, à 12 tonnes de CO2 (Détails ci-dessous).

Cette quantité de CO2 représente à titre d'exemple un équivalent de carburant pour 900 trajets Fribourg-Jaun aller/retour (A/R) en voiture de tourisme standard.

La manifestation a attirée environ 5'000 spectateurs. Si le bilan carbone s'appuyait sur un ensemble de données précises, on pourrait en déduire, de manière positive, le nombre de trajets - et sa proportion en carburant- effectués par ces spectateurs vers des stations de ski de fond.

Il convient de préciser que cette analyse n'est pas un bilan CO2 scientifique. En effet, les données à disposition ne permettent pas de calculer l'émission CO2 globale du transport (phase production-utilisation-recyclage des machines utilisées) et donc ces résultats approximatifs pourraient être apparentés à une analyse économique d'utilisation des transports qui ne prendrait en compte que les frais d'essence en ne tenant pas compte des frais d'entretien, d'achat et de fin de vie des moyens de transport.

Ainsi, ces 12 tonnes de CO2 représentent la quantité minimale de rejets CO2 dû à l'utilisation des camions pour l'acheminement et le travail de la neige lors de cet évènement.

Détails des données extrapolées à partir des données indicatives de l'atelier de mécanique, du responsable technique du Secteur de la voirie et des données brutes de la Voirie (document n. 550-1207 27.11.2017)

- *Nombre de trajets estimés de Montrevers à Saint-Léonard: 72, distance A/R= 1.6 km.*
 - *Nombre de trajets estimés de Montrevers à Guin: 28, distance A/R= 40 km.*
 - *Nombre de trajets estimés de Montrevers à Marly: 18, distance A/R= 16 km.*
 - *Nombre de trajets estimés de Montrevers à Berne: 5, distance A/R= 72 km.*
 - *Nombre de trajets estimés de Montrevers à Romont: 12, distance A/R= 50 km.*
 - *Nombre de trajets estimés de Montrevers à Charmey: 3, distance A/R= 80 km.*
 - *Nombre de trajets estimés de Montrevers à Lac Noir: 10, distance A/R= 56 km.*
- *Sur la base d'une consommation de 40l/100km de diesel pour les camions sur les trajets mentionnés, la distance totale parcourue est de 3283 km, équivalant à 1313 l de diesel, qui équivalent à 3506 kg CO2.*

- Sur la base de 150 h d'utilisation de la chargeuse sur pneu d'une consommation estimée à 20 l/h, l'équivalent CO2 rejeté par l'utilisation de celle-ci équivaut 8010 kg CO2.
- Sur la base de 80 trajets sur 3 km pour amener la neige sur place et 40 pour la remettre à Montrevers avec une consommation de 40l/100 km de diesel pour les camions utilisés, l'équivalent CO2 rejeté est estimé à 380 kg.
- Sur la base de 50 l de diesel consommé pour le damage, l'équivalent est de 140 kg CO2.

Les coûts internes facturés Pro Forma pour cette manifestation s'articulent comme suit:

- Main d'œuvre des équipes de la voirie: 69'016,30 francs
- Transports et accessoires: 115'476,10 francs
- Mise à disposition de matériel, tables, barrières vauban: 1'327,00 francs

Les deux passerelles en bois ont été démontées et stockées. Elles pourraient être réutilisables pour d'autres manifestations ou usages.

Enfin, quelques mètres cube de neige ont été réutilisés à la place du Petit-Saint-Jean où un "bac à neige" a été rempli et mis à disposition des enfants, à la demande de la commission d'animation de la place du Petit-St-Jean.

5. Promotion et rayonnement de la ville de Fribourg

Avant, pendant et après cet événement, la ville de Fribourg a bénéficié d'une couverture médiatique et d'une visibilité importantes, au-delà des frontières cantonales, régionales et nationales. En effet, en plus de la télévision suisse romande, des médias locaux et régionaux, qui en ont parlé de manière positive voire très positive, cette manifestation a aussi fait l'objet d'articles dans des médias spécialisés en France, qui ont ainsi également parlé de Fribourg.

La population de la ville a, quant à elle, accueilli, de manière générale et majoritaire, positivement cette manifestation. Elle a montré de l'intérêt, de la curiosité et de la motivation pour cette piste de ski de fond. Elle a découvert ou redécouvert cette pratique sportive et s'est impliquée. L'activité lors de la préparation de la piste a suscité des observations pertinentes dont le comité d'organisation a pris bonne note.

6. Conclusion

Même s'il n'est pas prévu de reconduire cette manifestation durant cette législature, la réalisation du FRI NORDIC SHOW, en plus d'un succès populaire, a suscité nombre de questions et d'interrogations. Elle a notamment permis, grâce aux questions que ce sont posées d'une part les membres du Comité d'organisation et d'autre part, le Conseil général, en particulier MM. Allenspach et Vuilleumier, de porter une attention particulière à la qualité et aux impacts des moyens mis à disposition de la réalisation de cet événement. Il n'en demeure pas moins que la piste de ski de fond temporaire a atteint son objectif. La manifestation, comme je l'ai dit, a attiré 5000 personnes et a permis à la population, à des classes d'écoles primaires et à des collègues de découvrir ou de redécouvrir la pratique du ski de fond, sport populaire, bon marché, ayant un faible impact environnemental et facilement praticable dans notre région. Par la même occasion, elle a fait rayonner Fribourg bien au-delà de ses frontières. (Applaudissements).

Allenspach Christoph (PS). Je suis content que la réponse soit terminée! Franchement, on ne peut pas apporter une réponse pareille au Conseil général. Pour les deux tiers des frais c'était de la publicité pour cet événement sportif. Je vous remercie pour ces informations détaillées sur le bilan écologique que l'on peut considérer tout simplement comme catastrophique. Autant de kilomètres, autant de transports, etc., pour un si petit événement, c'est la catastrophe. Et, si j'ai bien compris, vous avez autorisé un deuxième événement vraisemblablement d'importance moindre, peut-être dans

une pente s'il ne faudra pas encore construire une colline artificielle en bois etc. J'espère que cela ne se reproduira plus et que l'on prendra en compte l'impact écologique dans l'octroi des autorisations pour des manifestations de ce genre.

Vuilleumier Julien (Verts). Merci M. le Directeur des Sports pour cette brève réponse à une question naïve: d'où vient la neige? Je vous remercie d'avoir détaillé aussi largement cet événement et d'avoir fait la promotion du ski de fond. Je pense que les fondeurs dans la salle seront satisfaits et l'ancien Syndic, aussi, sera satisfait de cette promotion. Il y a un chiffre intéressant de 185'000 francs mis à disposition par la Ville pour cet événement, plus les 20'000 francs qui étaient budgétés. On arrive à 205'000 francs pour cet événement, auxquels s'ajoute le temps nécessaire à vos Services ou à la responsable du développement durable pour faire ces calculs compliqués. Cela méritait une longue réponse pour dépenser autant d'argent pour une manifestation qui s'est faite en ville, alors que le ski de fond, comme vous l'avez dit, peut se faire très bien sans infrastructures, en montagne. Merci d'avoir répondu de manière aussi détaillée. Je suis certain que lors de prochaines demandes, ces réflexions pourront être menées avant les autorisations, et pas après.

- n° 69 de M. Simon Zurich (PS) relative à l'impact du salage des routes sur l'environnement et aux alternatives plus écologiques envisagées par le Conseil communal

Le Président. M. S. Zurich étant excusé ce soir, la réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.

19. Divers

A. Nouvelle résolution au sujet de la participation des parents aux coûts des activités scolaires

Le Président. Je vais vous lire la résolution qui a été déposée par le groupe CG-PCS.

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg prend acte avec une grande crainte des discussions autour du financement des camps scolaires et des semaines thématiques. Les camps et les semaines thématiques sont des moments essentiels et très précieux de la vie scolaire. Ils encouragent l'acquisition de compétences sociales, permettent d'expérimenter la vie en communauté, affermissent la solidarité dans le groupe et contribuent essentiellement à un bon climat scolaire. La décision du Tribunal fédéral met soudainement fin à la manière de les financer. Le Conseil général de la Ville de Fribourg exhorte le Conseil d'Etat et le Conseil communal à trouver les solutions financières permettant le maintien de l'organisation de tels camps et des semaines thématiques, cela dans l'intérêt de notre jeunesse. Ceci jusqu'à ce que de nouvelles bases légales solides soient établies pour l'organisation de telles activités.

Der Generalrat der Stadt Freiburg nimmt mit grosser Besorgnis Kenntnis von den Diskussionen rund um die Finanzierung von Schullagern und Projektwochen. Lager und Projektwochen sind wesentliche und äusserst wertvolle Bestandteile des Schullebens. Sie fördern den Erwerb sozialer Kompetenzen, ermöglichen einzigartige Gemeinschaftserfahrungen, stärken den Zusammenhalt in der Gruppe und

tragen so wesentlich zu einem guten Schulklima bei. Sie wirken integrativ und lernförderlich über die Lagerzeit hinaus. Der Bundesgerichtsentscheid setzt nun dieser Art der Finanzierung ein jähes Ende. Der Generalrat der Stadt Freiburg fordert Kantons- und Gemeindebehörden dazu auf, im Interesse unserer Jugend möglichst pragmatische Lösungen zu finden, damit keine Lager- oder Projektwochen aus finanziellen Gründen aus dem Schulleben gestrichen werden müssen bis neue, solide und rechtskonforme Grundlagen für solche schulischen Aktivitäten geschaffen sind."

Je rappelle, selon l'alinéa 3 de l'article 68 de notre règlement, qu'en se prononçant sur une résolution, le Conseil général propose également le mode de communication et les destinataires éventuels de celle-ci.

Discussion

Parpan Mario (CG-PCS). Vous avez toutes et tous reçu le texte de la résolution concernant l'arrêt du Tribunal fédéral en matière de participation financière des parents aux activités scolaires. Les membres du Bureau - et partant, tous les groupes - ont ainsi été informés de la résolution proposée par notre groupe au cours de la semaine passée.

L'arrêt du Tribunal fédéral et la démarche du conseil d'Etat y relative ont fait naître beaucoup d'incertitude et d'incompréhension dans les écoles, chez les parents, les enfants et les communes. Le principe constitutionnel de l'école publique gratuite pour tous les enfants nous est très cher. Bien sûr que personne ne le remet en question. L'arrêt du Tribunal fédéral ne doit cependant pas remettre en question ces semaines

- aussi importantes pour la vie scolaire;
- aussi précieuses pour le vivre ensemble des enfants de toute provenance;
- aussi inoubliables pour les enfants.

Je vous demande, dans l'intérêt de tous nos enfants, de soutenir la résolution proposée.

Der Entscheid des Bundesgerichtes zu den finanziellen Beiträgen von Eltern an schulische Aktivitäten hat ein kleines Erdbeben in der Schullandschaft ausgelöst. Der eigentliche Schaden ist dann aber durch das Nachbeben entstanden, ausgelöst durch eine für politische Verhältnisse ungewohnt prompte Reaktion des Staatsrates.

Uns allen ist klar, dass das Bundesgerichtsurteil zu respektieren ist und den verfassungsmässigen Grundsatz der kostenlosen Schulbildung halten wir für undiskutabel. Allerdings darf dieses Bundesgerichtsurteil auf keinen Fall dazu führen, dass Lager und Projektwochen aus dem Schulleben gestrichen werden. Eltern, Lehrpersonen, vor allem unsere Schulkinder und alle, die selber solche Schullager miterleben durften, wissen,

- wie wichtig diese Anlässe für die Entwicklung der Kinder ist;
- wie wertvoll für den Erwerb von sozialen Kompetenzen;
- wie wichtig für das Zusammenwachsen in der Gruppe;
- und wie bereichernd für das Leben eines jeden Kindes, Quelle von Erinnerungen, die uns ein ganzes Leben lang begleiten.

Die Angelegenheit ist dringlich. Zur Illustration: Letzte Woche erhielten die Eltern der Schülerinnen und Schüler der DOSF einen Brief, in welchem informiert wird, dass die Durchführung der Land-schulwoche, eine Spezialwoche der 2. Klasse und die Abschlussreise der 3. Klasse im kommenden Semester von den Entscheiden der verantwortlichen Stellen abhängig ist und damit nicht garantiert.

Ich bitte Sie im Interesse unserer Schuljugend, der vorliegenden Resolution mit Ihrer Stimme das nötige Gewicht zu verleihen.

Le Président. Je vous informe que le Bureau s'est réuni juste avant la séance de ce Conseil et a jugé cette résolution recevable.

Vorlet Philippe (PS). Je précise qu'il n'y a pas seulement les camps et les semaines thématiques qui sont concernés, il y a les petites sorties culturelles. Selon la lettre que nous avons reçue de M. Siggen ce matin, le matériel scolaire, l'écolage; tout est remis en cause, dû à cette gratuité de l'enseignement. Donc, il ne s'agit pas seulement des semaines thématiques et des camps - ce qui est plus visible, ce qui touche plus les gens - mais également le matériel. Pour l'instant, tout ce qui a été engagé peut être facturé. Cependant, mais dès la rentrée prochaine, il n'y aura plus cet apport des parents. Ceci est aussi à prendre en compte dans la résolution.

Steiert Thierry, Syndic. Je voudrais contextualiser la chose. Nous avons - si je dis nous, c'est d'une part l'Association des communes fribourgeoises, le comité avec son Président et moi-même qui suis membre de ce comité - abordé la DICS et avons organisé à très brève échéance, une fois que cette lettre était sortie, une séance multipartite où Mme A. de Weck, à laquelle je vais encore brièvement passer la parole, était également présente et la conférence des Préfets, représentée par M. le Préfet de la Sarine. Cette discussion a permis au moins de clarifier les premiers points, c'est-à-dire l'urgence immédiate puisqu'il se pose deux questions.

La première est de savoir ce qui va se passer à futur. Va-t-il falloir légiférer? Est-ce que l'Etat va examiner un cofinancement de ces camps et de ces prestations? L'autre question est de savoir ce que l'on fait dans l'immédiat, en 2018, concernant les camps pour lesquels nous avons déjà engagé des frais.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Effectivement, nous avons eu cette séance le 8 février. Il en est ressorti une chose essentielle, à savoir que tant la DICS que l'Association des communes fribourgeoises et la Ville de Fribourg veulent maintenir le caractère obligatoire de ces activités.

Il faut savoir qu'il n'y a que trois cantons en Suisse qui estiment que les activités culturelles et les camps sont des activités obligatoires. Comme elles sont obligatoires, elles doivent être gratuites, puisqu'elles font partie du programme. Ce qui veut dire que ces activités vont être maintenues, même si elles seront gratuites. Il y a non seulement les camps, mais il y a aussi tout le matériel. Il s'agit de la question qui se posera pour les communes qui actuellement font payer un écolage. A l'école primaire, nous ne faisons pas payer d'écolage, alors que d'autres communes le font.

Pour les coûts supplémentaires qui vont résulter de cet arrêt, il faut distinguer trois phases:

- Il y a d'abord les frais qui sont déjà engagés. Ceux qui ont déjà réservé des hôtels, des chalets. Une lettre va être adressée aux parents, leur demandant de participer à ces frais, puisque, de bonne foi, ces frais ont été engagés. On ne connaissait pas cette décision, on implique la loi et, pour l'instant, la loi cantonale est toujours existante. La DICS va mettre à disposition des responsables d'établissements une lettre modèle pour que les parents comprennent qu'ils doivent participer à ces frais.
- Pour les coûts futurs, la DICS va récolter auprès de chaque commune les montants mis à la charge des parents; ce qu'elles demandent pour des camps, pour des écolages et pour le matériel. Dans une certaine mesure, la DICS s'est déclarée prête à examiner un éventuel soutien du Canton, parce que ces montants-là, comme vous savez, ne sont pas compris dans le budget. Donc, les budgets vont risquer d'exploser. Alors, la DICS va examiner dans quelle mesure elle pourra aussi prendre à sa charge une partie de ces coûts. Ce qui veut dire que, pour l'instant, il est impossible de dire quelles conséquences financières ce nouveau cadre juridique va avoir pour la Ville. Le Conseil général va certainement devoir accepter un dépassement de budget. Toutefois, nous essaierons de négocier avec le Canton pour qu'une part de ces coûts soit prise par ce dernier.
- Pour 2019, la DICS va mettre sur pied un groupe de travail, dans lequel la Ville sera aussi représentée, pour définir quelles fournitures et quelles activités seront obligatoires et donc prises en charge par les communes. Nous pourrions alors déterminer le coût supplémentaire à charge de la collectivité publique. Ce groupe de travail déterminera aussi comment la loi cantonale va être modifiée, puisqu'il faudra la changer, ainsi que son règlement. C'est le Grand Conseil qui se déterminera ensuite sur cette modification.

Voilà où en sont les choses. La DICS va d'ailleurs faire paraître un communiqué de presse qui va exactement dans ce sens.

Concernant la résolution, bien entendu, elle va tout à fait dans le sens de la ligne défendue par la Ville. Donc, je ne peux que vous encourager à l'accepter.

Vote

Le Conseil général adopte, par 59 voix contre 0 et 2 abstentions, la résolution.

Ont voté en faveur de la résolution: 59 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la résolution: 0

Se sont abstenus: 2 Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC)

N'ont pas voté: 3 Gapany Joël (DC-vl), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Maeder Alain (DC-vl)

B. Nouvelle proposition

- n° 6 de MM. Claude Schenker et Simon Murith (DC/vl) demandant la modification du règlement des écoles enfantines et primaires de la Ville de Fribourg pour une planification efficace, transparente et actualisée des sites scolaires

Schenker Claude (DC/vl).

Développement de la proposition

Notre population augmente, mais le territoire communal reste le même. Régulièrement, de nombreux projets de quartiers d'habitations apparaissent (Pisciculture, Windig, etc). Cette perpétuelle augmentation démographique pose un défi à notre commune: comment prévoir les infrastructures de proximité nécessaires pour tous ses habitants, en particulier en matière d'éducation? Comment répartir les écoles pour qu'elles puissent assurer au mieux leur mission de formation, de socialisation et de développement? Les réponses sont d'autant plus complexes qu'elles dépendent de plusieurs intérêts (aménagement, pédagogie, mobilité, sécurité, finances).

A la lecture du Programme de législature, le Conseil communal semble en être conscient. Et pourtant, le dernier Plan directeur des écoles date de 2010 et n'a plus été réactualisé depuis 2013. Le dossier de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz illustre le retard pris dans la planification des sites scolaires.

C'est pourquoi les auteurs de la proposition demandent de modifier le règlement des écoles enfantines et primaires de la Ville de Fribourg, pour que le Conseil communal adopte, actualise et présente au moins tous les deux ans une planification des sites scolaires. Ils proposent d'adopter le nouvel article suivant, sous le chapitre II "Organisation des écoles":

Article 2bis

Planification *Le Conseil communal soumet tous les deux ans un Plan directeur des infrastructures scolaires au Conseil général, qui en prend acte.*

Une telle mesure rentre dans les compétences générales de la Commune, qui est tenue "d'offrir un enseignement [...], de veiller au bon fonctionnement de leur établissement scolaire et d'assurer un cadre de travail approprié" (article 57 de la loi scolaire; RSF 411.0.1).

Nous nous devons d'offrir aux familles et aux enfants qui vivent dans notre ville les meilleures conditions pour le développement et la formation de ces derniers. Les décrochages et retards pris à ce stade se transformeront plus tard en coût social. Donnons-nous les moyens d'avoir une planification scolaire sérieuse, réfléchie et responsable.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 61 de MM. François Miche et Guy-Noël Jelk (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les conditions-cadres à réunir et les mesures nécessaires à mettre en place en vue de l'ouverture d'une auberge de jeunesse en ville de Fribourg

Miche François (PS).

Développement du postulat

En 2016, l'auberge de jeunesse a fermé ses portes. Depuis, aucun autre projet n'a malheureusement vu le jour.

Suite à ce constat, nous demandons au Conseil communal de tout mettre en œuvre afin que des conditions-cadres soient réunies en vue de l'ouverture d'une auberge de jeunesse en ville de Fribourg.

Pour cela, il faudrait inclure toutes les mesures nécessaires pour la concrétisation d'un tel projet dont, par exemple, l'intervention du fonds de politique foncière active.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 62 de Mme et M. Jean-Noël Gex et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal un projet pour réaliser une passerelle entre les Grandes-Rames et le terrain de l'ancienne usine à gaz

Gex Océane (PLR).

Développement du postulat

Depuis 2010, la Ville a le projet de réaménager les berges de la Sarine. A l'exception de quelques ilots pour protéger la reproduction des poissons, les projets de promenade depuis le barrage de la Maigrange jusqu'à la sortie de la ville aux Neigles sont au point mort. Avec la création de l'accueil extrascolaire (AES) au Werkhof, il serait intéressant d'offrir aux enfants un passage reliant l'école de la Neuveville à l'AES. Ce projet serait un plus pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

En outre, cela inciterait le visiteur à découvrir notre magnifique ville par un parcours pédestre attendu et promis de longue date.

Nous demandons la réalisation d'une étude de faisabilité d'une telle liaison, d'en chiffrer le coût et, éventuellement, de proposer un calendrier pour sa réalisation.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 63 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et Hervé Bourrier (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de la végétalisation des façades et/ou toitures des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR).

Développement du postulat

Ce postulat a pour but de demander un rapport concernant la possibilité de la végétalisation des façades et/ou toitures des bâtiments, dont leur propriétaire est la Ville de Fribourg. Les avantages de la végétalisation des façades/toitures sont déjà prouvés par des différentes études. Convaincues par ces résultats prometteurs, plusieurs villes suisses et européennes ont déjà élaboré des plans d'action.

Les avantages sont notamment:

- Amélioration de l'isolation et de l'inertie thermique des bâtiments (Isolationverbesserung bei sehr hohen und tiefen Witterungstemperaturen, Verminderung der Hitzespeicherung im Sommer);
- Régulation de la température ambiante en ville (îlots de chaleur) (natürliche Klimaanlage);
- Rétention des eaux pluviales (Abflussregelung, Versickerung insbesondere von Starkregen);
- Développement de la biodiversité (lieux de refuge, de repos, de ravitaillement et de reproduction pour la faune) (Lebensraum für die Tierwelt, wie Vögel, Wildbienen und Insekten);
- Amélioration de la qualité de l'air en absorbant les particules et poussières polluantes (Bindung von Schadstoffen wie Schwefeldioxyd und Feinstaub);
- Protection des façades des graffitis et des actes de vandalisme et camouflage des murs disgracieux (Fassadenschutz vor Graffiti und Vandalismus sowie Abdeckung von öden Wandflächen).

Dans le but de compenser la perte végétale en créant un nouveau type d'espace vert et de garantir la qualité de vie, le Conseil communal est prié de trouver des solutions pragmatiques et rapides à réaliser.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n° 72 de M. Bernard Dupré (UDC) relative au suivi des négociations entre la Ville et l'Etat de Fribourg pour la mise à disposition du public des parkings réservés aux fonctionnaires communaux et cantonaux

Dupré Bernard (UDC). En séance du 16 décembre 2014, je transmettais au Conseil communal le postulat n°145, lui demandant de mettre à disposition du public, en dehors des heures de bureau et les jours fériés, des parkings existants réservés jusque-là aux seuls fonctionnaires communaux et cantonaux.

La Ville avait répondu de la manière suivante. Je cite pour cela un extrait de procès-verbal qui a un rapport direct avec ma question:

"Il est enfin à noter que des discussions sont actuellement en cours avec l'État afin que certains parkings existants présentant un potentiel important en termes de stationnement, situés dans des secteurs où l'offre pour les habitants et le public est insuffisante, soient ouverts au public hors des périodes d'ouverture de l'administration. C'est notamment le cas pour le parking des Finances (BAD), rue Joseph-Piller 11-13. Les démarches ont été entreprises il y a plusieurs années déjà. Elles sont aujourd'hui toujours en cours."

Ma question et donc la suivante:

Où en est-on actuellement dans ces négociations avec l'Etat pour ces infrastructures pouvant se prêter à la complémentarité d'usage et, plus particulièrement, celle concernant ce parking stratégique situé sous le bâtiment des Finances qui affiche désespérément "complet" 24 heures sur 24!

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. M. le Conseiller général Dupré, vous avez raison. Ce parking affiche désespérément "complet" et le Conseil communal souhaiterait comme vous, qu'il y ait un usage public de ce parking. Je vais vous dire où en est ce dossier.

Mon prédécesseur, l'ancien Directeur M. T. Steiert, avait fait faire une inspection par l'inspecteur du feu pour voir quelles étaient les modifications nécessaires à apporter au parking des Finances, afin que celui-ci puisse être utilisé de manière publique ou semi-publique. Ce rapport a été transmis au Service des bâtiments. J'ai ici un courrier qui a été transmis le 5 août au Service des bâtiments. Je vous en lis un passage:

"Nous avons pris note des mesures qui sont indiquées dans le rapport de l'inspecteur du feu et c'est donc sur cette base que sera chiffré le coût de ces mesures, ainsi que celui d'autres opérations nécessaires à une ouverture partielle au publique. C'est par la suite seulement qu'une rencontre sera organisée ..."

Il s'agit du courrier du 14 septembre 2015 que le Service des bâtiments a adressé à la Direction de la police locale. Il y a un autre élément que vous auriez pu voir vous-même dans notre quotidien préféré du 24 février 2016 et son article intitulé "Analyse des parkings prévue". Le Conseil d'Etat va mettre sur pied un groupe de travail chargé d'analyser l'ensemble des parkings de l'Etat situé sur le

territoire de la commune de Fribourg. L'objectif est de déterminer quels aménagements seraient nécessaires avant que ces espaces puissent être utilisés par le public en soirée. Le gouvernement cantonal répond notamment à une question de Mme la Députée Andrea Burgener Woeffray et M. Xavier Ganioz. Il y a d'autres éléments en lien avec cet article. Je vous lis juste encore la fin: *"Toutefois la caisse de prévoyance, propriétaire du parking, a d'ores et déjà signifié début 2015 que sur le principe elle était favorable à une extension des heures d'ouverture"*. Le journaliste, qui cite le Conseil d'Etat, termine en disant quant au parking de la Grenette que *"l'influence du gouvernement est limitée au vu de sa participation minoritaire dans la société anonyme propriétaire. Il espère cependant que les pourparlers menés à l'instigation de la ville de Fribourg pourront aboutir à une issue favorable."*

Voilà ce que l'on peut dire, en l'état, du dossier. J'aimerais ajouter que je ne sais pas comment c'était en 2015, parce que je n'étais pas Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Ce que je peux dire, c'est qu'en 2017 – 2018, les relations avec nos collègues cantonaux sont excellentes et que nous dialoguons au sujet du parking de la Grenette et de son extension. Vous avez pu le lire et nous ne manquerons pas de rappeler à nos collègues du Canton, tant dans le courrier que je vous ai cité daté du 14 septembre 2015 relatif au parking des Finances, ainsi que dans le fameux article de La Liberté du 24 février 2016, que le but est d'être constructif et d'aboutir, puisque nous partageons le même but.

Dupré Bernard (UDC). Je suis satisfait de la réponse. Je vois que ça va de l'avant.

- n° 73 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'information du Conseil général quant à la situation financière actuelle de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, à l'établissement d'un état des lieux des différentes entreprises présentes sur ce site et du taux de vacances des locaux à disposition, ainsi qu'au risque financier actuel pour la Ville de Fribourg

Krienbühl David (PLR). La question concerne la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. En effet, nous venons d'apprendre que celle-ci a nommé son manager culturel. Nous nous réjouissons de voir que les structures se mettent gentiment en place du côté de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Néanmoins, et comme nous le savons tous ici, en 2016, cette société anonyme a dû recourir à un prêt de l'Etat de Fribourg à concurrence de 5'000'000 de francs et à un prêt identique de 5'000'000 de francs de la Ville de Fribourg pour maintenir à flot ce projet phare du Grand Fribourg d'ici à 2022. Nous espérons tous ici que cette société pourra ainsi générer de nombreux postes à haute valeur ajoutée et donc attirer des collaborateurs qui pourront augmenter les revenus fiscaux des personnes physiques, lesquels sont actuellement à la baisse, comme nous avons pu le constater lors de l'analyse du budget 2018.

Dans ce sens, serait-il possible que le Conseil général soit informé de la situation financière actuelle de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA et éventuellement de lui procurer un état des lieux des différentes entreprises présentes sur le site et de lui indiquer le taux de vacances des locaux à disposition? Finalement, quel est le risque financier actuel pour la Ville de Fribourg?

Steiert Thierry, Syndic. Je vais vous faire le plaisir de répondre à cette question lors de la prochaine séance du Conseil général.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 74 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à une enquête sur les besoins en matière d'accueils extrascolaires destinée aux ménages ayant un ou des enfant(s) en âge de scolarité infantine et/ou primaire

Kilde Gisela (DC/vl). Die Eltern der Schulhorte wurden vor einigen Wochen zu einer Umfrage aufgefordert, in welcher sogar ein, zwei Zeilen offen standen für etwas präzisere Kritik oder Lob. Für diese Offenheit gegenüber einer Feedbackkultur von seitens der Behörden bin ich, wie sicherlich viele andere Eltern auch, dankbar.

Gerne möchte ich dazu folgende Fragen stellen:

- Werden diese Umfrageresultate in einer Form veröffentlicht, die auch den Eltern als Zielpublikum zugänglich gemacht wird?
- Fließen die Resultate dieser Umfrage allenfalls in ein pädagogisches Konzept?
- Wäre es möglich dieses Konzept zukünftig den Eltern, zusammen mit dem Reglement, abzugeben, damit man ungefähr weiss was in den Horten vorgesehen ist?
- In Anbetracht, dass nicht die Eltern tagtäglich dort ihre Freizeit verbringen und dort essen müssen, sondern die Kinder die eigentlichen Kunden sind, stellt sich ebenfalls die Frage, ob sich die Kinder in einer anonymen Form an dieser Umfrage ebenfalls beteiligen dürfen und diese Resultate in angemessener Weise berücksichtigt werden könnten? In Anbetracht, dass die Partizipation der Kinder auf Gemeindeebene besser berücksichtigt werden soll, wäre dies ein sehr guter Start für die Umsetzung dieser Idee.
- Trotz toller Arbeit des Personals und voller Anerkennung der Bemühungen auf Gemeindeebene, könnte allenfalls auch Kritik erhoben werden. Werden ob dieser Kritikpunkte allenfalls auch Massnahmen in Erwägung gezogen? So könnte man sich z.B. vorstellen, dass die mangelnden Deutschkenntnisse, die immer wieder für Irritationen in der Zusammenarbeit mit Kindern oder Eltern und den Mitarbeitern des "Accueils" sorgen, so ein Kritikpunkt sein könnte. Würde in diesem Fall die Direktion allenfalls in Erwägung ziehen, mit einem Sprachkurs dafür zu sorgen, dass Minimalkenntnisse und gewisse Standardsätze, die man so braucht in den Horten, gelernt werden könnten?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je vais répondre à cette question lors de la prochaine séance du Conseil général.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 75 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la prestation musicale délivrée par la Landwehr au Forum économique mondial de Davos de 2018 en l'honneur de M. Donald Trump, Président des Etats-Unis d'Amérique

M. Allenspach Christoph (PS). Chacun et chacune est libre d'exercer les activités culturelles qui lui conviennent. Par contre, la Landwehr a joué au WEF Davos pour un certain Président américain qui ne fait de loin pas l'unanimité en Suisse, ni par son comportement, ni par sa politique. Cet événe-

ment était hautement politisé. Il se trouve que la Landwehr est une fanfare officielle de la Ville de Fribourg, qui a été présentée à Davos als Blasmusik aus Freiburg.

Mes questions:

1. Par quelle convention la Ville de Fribourg est-elle liée à la Landwehr?
2. Est-ce que le Conseil communal, plutôt réticent je crois, a autorisé la Landwehr d'aller jouer à Davos?
3. Si tel est le cas, est-ce qu'à la suite de cet évènement, le Conseil communal a réfléchi ou va réfléchir au statut de cette association qui représente la Ville et sa culture et qui transmet quand-même une certaine image vers l'extérieur?

Steiert Thierry, Syndic. Je serai le plus bref possible. Première précision: vous parlez d'une fanfare. Or, mon m'a aussi fait savoir qu'il ne s'agit pas d'une fanfare, mais d'une harmonie. Ce qui représente une grande différence. Les connaisseurs de Georges Clemenceau et de ses citations savent que la fanfare pratique la musique militaire. La Landwehr évolue dans un contexte beaucoup plus artistique. Cela dit, je précise aussi que cette dernière n'est pas seulement la musique officielle de la Ville de Fribourg, mais aussi celle du Canton. Lorsqu'elle représente les autorités, dont elle est la musique officielle, elle représente normalement les deux. J'en viens à vos questions.

1. Il ne s'agit pas vraiment d'une convention. Le statut de musique officielle a été confié à la Landwehr tout comme à la Concordia et, ultérieurement, aussi à la Guggenmusik des 3 Canards par simple décision du Conseil communal. Ce statut a pour effet que la Ville offre un soutien à ces formations et qu'elle peut en contrepartie notamment les solliciter pour encadrer musicalement des évènements ou des manifestations importantes. Ce qui est singulier, et ce qui a d'ailleurs été relevé dans un rapport interne que nous avons fait faire suite à une demande d'une troisième harmonie qui voulait également être musique officielle de la Ville de Fribourg, c'est qu'effectivement, nous avons ces deux musiques officielles, la Concordia et la Landwehr, alors que le Canton n'en a qu'une. On peut considérer ceci comme une charge supplémentaire, par rapport au Canton qui n'en a qu'une, parce qu'évidemment, les sollicitations viennent de la part des deux harmonies, mais aussi de la Guggenmusik des 3 Canards.
2. La Landwehr n'a pas demandé d'autorisation au Conseil communal d'aller jouer à Davos, ni, à notre connaissance, au Conseil d'Etat, par ailleurs. Il faut distinguer deux types de prestations de la Landwehr et des autres musiques officielles: celles qui sont demandées par la Ville de Fribourg et les autres, qui sont décidées par la Landwehr et par l'autre harmonie elles-mêmes. Pour ces dernières, comme par exemple pour le voyage en Inde que la Landwehr fera en 2018, la Ville n'a pas à être consultée. Elle ne peut pas non plus s'y opposer. Le voyage à Davos s'est fait sur invitation de M. Klaus Schwab, Président du World Economic Forum. La Ville n'était aucunement impliquée dans cette opération. Vous dites bien, à juste titre, que les médias parlaient d'une Blasmusik aus Freiburg. Il aurait pu s'agir d'une autre harmonie ou une autre fanfare, ou d'une autre musique qui venait de Fribourg. On n'a pas forcément mis en exergue le caractère de musique officielle de la Ville de Fribourg.
3. Effectivement, ces réflexions se font, mais nous considérons aussi que la présence de ces harmonies véhicule une image positive là où elles se manifestent, notamment pour la Concordia qui a participé à une manifestation de rang international au Pays-Bas l'année dernière. On considère donc qu'à fortiori, puisque les deux harmonies que nous avons comme musiques officielles, évoluent au plus haut niveau de ces catégories, au niveau suisse et même au niveau

international, elles confèrent quand même une image positive et importante pour la Ville de Fribourg. Dans ce sens, il y a une contrepartie importante qui est offerte à la Ville.

Finalement, pour ce qui est de la manifestation à Davos, la Ville de Fribourg n'a aucunement été impliquée officiellement dans cette prestation-là. On peut tout au plus se poser la question de la réaction des médias et du public, puisque l'image du Président américain, telle qu'elle a été véhiculée jusqu'au jour où l'on a appris que M. Trump allait visiter la Suisse était très différente avant et après. Cela rappellera à ceux qui connaissent l'histoire des titres des journaux à Paris, la fameuse anecdote de la montée de Napoléon après sa fuite de l'île d'Elbe vers Paris.

J'ajouterais que la réflexion se fait de manière permanente et que même si les Young Gods ne sont pas une musique officielle de la Ville de Fribourg, nous en sommes extrêmement fiers lorsqu'ils se manifestent à l'extérieur, sur le plan international, à New York ou ailleurs, et qu'on les présente comme une musique fribourgeoise.

Allenspach Christoph (PS). Je voulais susciter une réflexion au sujet de la représentation de la Ville au travers des activités culturelles qui se déroulent à l'extérieur.

- n° 76 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la cohérence entre la politique de mobilité douce défendue par le Conseil communal et la diffusion de publicités pour des automobiles dans le bulletin d'information de la Ville de Fribourg 1700

Allenspach Christoph (PS). Ma question concerne la publicité dans le 1700.

La politique communale en matière de la mobilité favorise les transports en commun et la mobilité douce et veut limiter les effets environnementaux du trafic privé motorisé.

N'est-il pas contradictoire et politiquement peu crédible que le bulletin officiel de la Ville, le 1700, fasse paraître de la publicité pour des voitures au dos de chaque couverture dans les pages rédactionnelles, numéro après numéro, depuis un certain temps.

Steiert Thierry, Syndic. Evidemment, il s'agit d'un aspect aussi financier, puisque, comme on le sait, la publication et l'envoi du 1700 est une opération coûteuse. Nous avons des recettes relativement importantes grâce à la publicité. Le fait est que les annonceurs sont souvent aussi des importateurs d'automobiles. Renoncer à ces publicités reviendrait tout simplement aussi renoncer à des recettes très importantes. Par contre, il n'est pas exclu que nous fassions une réflexion plus générale sur le volume et la quantité de publicités dans le 1700 à futur. Pour le moment, j'en reste ici. Cependant, je prends note du souci de M. C. Allenspach, qui n'est pas dénué complètement de pertinence.

Allenspach Christoph (PS). J'ai donc bon espoir que d'autres annonceurs seront trouvés à court terme.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 69 RCG? Tel n'est pas le cas, je vous souhaite une belle nuit. La séance est levée.

Il est 23.14 heures.

Fribourg, le 12 mars 2018/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain PERRITAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

PROVISoire